

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 FEVRIER 2018

<u>Nombre de Conseillers</u> :14 Nombre de présents : 12

Nombre d'absents : 2 Nombre de procurations : 2 Nombre de votants : 14

L'an deux mil dix-huit, et le 5 février,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

<u>Date de convocation</u>: 30 janvier 2018

Présents: Laurent DUBUY, Danièle GERMAIN, Philippe DEFER, Françoise PINET, Gérard DONATY, Olivier MARS, Valérie COURTIAL, Clément BENOIT, Florence PLUVINAGE, Jean-Pierre VAPILLON, Françoise FLOURENT, Pierre-Olivier DOUCHET.

Absents:

Excusés: Stéphane HACQUARD (ayant donné procuration à Clément BENOIT), Sandrine

ALLATANTE (ayant donné procuration à Florence PLUVINAGE)

Secrétaire : Florence PLUVINAGE

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 janvier 2018.

DELIBERATION N° 4-2018: RYTHMES SCOLAIRES. DELIBERATION SUR LA PROPOSITION D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2018

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 a défini les nouveaux rythmes scolaires de l'école primaire, organisés sur 9 demi-journées, et qui concernent toutes les écoles publiques depuis la rentrée 2014.

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire, ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Monsieur le Maire rappelle que les rythmes scolaires sont fixés par le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) après examen, du projet d'organisation. L'organisation des activités périscolaires relève en revanche des compétences des communes.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose, après consultation de l'ensemble des parents d'élèves et vote du Conseil d'école, réunion le 2 février 2018, l'organisation suivante pour la rentrée 2018.

1. Horaires scolaires - Projet

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 8h30 - 11h30 et 13h30 - 16h30

2. Organisation périscolaire

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 7h30 - 8h20 Garderie périscolaire

11h30 – 13h30 Cantine – Garderie périscolaire

16h30 - 18h15 Garderie périscolaire





Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales

Vu le rapport de Monsieur le Maire

APPROUVE à l'unanimité la proposition concernant la nouvelle organisation du temps scolaire de l'école de Charnay applicable à la rentrée scolaire 2018/2019 à soumettre à la DASEN.

DELIBERATION N° 5-2018: REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU DEPARTEMENT A L'ASSOCIATION DES VENDANGES MUSICALES

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre du festival des Vendanges Musicales du 15 et 16 septembre 2017, la commune avait sollicité une subvention exceptionnelle auprès du Département.

Une subvention de 500,00 € a été attribuée par Monsieur Antoine DUPERRAY, Conseiller Départemental, au titre de sa dotation cantonale, celle-ci a été perçue le 31/12/2017 par la Commune de Charnay.

Monsieur le Maire propose de procéder au reversement de cette subvention à l'association des Vendanges Musicales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à 10 voix POUR de reverser à l'Association des Vendanges Musicales la subvention perçue par le Département dans le cadre du festival 2017 (Olivier MARS, Françoise PINET, Gérard DONATY et Laurent DUBUY, membre du CA de l'Association ne prennent pas part au vote).

DIT que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2018 à l'article 6574.

1. VIE LOCALE

1-1 <u>Commission culture</u>:

1-2 Associations:

RAS

1-3 Commission Tourisme:

Réunion le 2 février pour la préparation de Rosés Nuits d'été 2018. Cette manifestation se déroulera sur les mois de juillet/aout. Elle aura lieu le dimanche 26 août sur Charnay sur le thème « Un dimanche au jardin » : des propriétaires ont été contactés, leurs jardins seront ouverts et des animations seront proposées (professionnels de la danse, théâtre d'improvisation, sieste littéraire sur 4 à 5 lieux différents). Un article sera fait dans le prochain Charnay info, mais les détails sur les animations en place seront donnés au mois de juin (parcours avec dégustations de Beaujolais)

1-4 Commission Agriculture environnement:

Stationnement : les marquages au sol sont décalés suite aux intempéries. La distribution des smileys sur les pare-brise commence à fonctionner : on note un meilleur civisme quant à la façon de stationner.



Au conseil municipal de mars, la commune délibérera pour le montant des amendes concernant le stationnement.

1-5 Commission Artisanat - Commerce :

RAS

1-6 Commission communication:

Site internet:

Le site est très visité: En décembre 2017, 606 personnes sont venues sur le site, dont 502 personnes différentes pour 1334 pages lues. En janvier, 544 visites de personnes différentes pour 1730 pages visitées. Les pages des évènements sont très bien référencées dans Google, ce qui permet d'accéder rapidement à l'évènement.

Charnay infos:

Distribution du prochain Charnay info le 17 mars 2018 (limite de rendu des articles au 24 février)

Bulletin intercommunal:

Pour l'année 2018, ce sera la commune de Charnay qui pilotera le bulletin intercommunal. Une réunion de bilan aura lieu le 26 février, pour voir les différents retours sur le bulletin 2017. Suite au départ de Marie-Claude GERMAIN du Conseil, sa place est restée vacante au sein de la commission communication. Si quelqu'un souhaite intégrer la commission, cette personne sera la bienvenue. En effet, la communication nécessite un gros travail de préparation, de relecture, et une personne supplémentaire permettrait de partager le travail. Les membres actuels sont Valérie COURTIAL, Olivier MARS et Aurélie BENOIT. Cette année il faudra aussi anticiper pour aller à la pêche aux annonceurs : en 2017, les règlements des annonceurs ne couvrent pas la totalité du coût du bulletin (4 900.00€)

1-7 Commission travaux:

Réunion le 13 janvier, essentiellement pour le montage du budget. La prochaine est fixée au 22 février à 18h30.

Prévisions pour 2018, dans l'attente des différents devis : places de stationnement supplémentaires sur le parking Chavanis et à l'entrée sud, refaire l'escalier Place de la Liberté avec une mise en lumière, installer des barrières fixes devant l'école et tourner les bancs devant l'école à la demande du CME, remplacement des jeux de l'école, serrures du Château à changer, certaines clés tournent dans le vide (envisager un système de badges programmés, Olivier MARS propose d'aller voir la mairie de Lozanne qui a fait l'installation de ce système)

<u>Accessibilité</u>:

Commission accessibilité et réaménagement du château : les travaux de l'ascenseur seront faits en 2018 et le réaménagement du 1^{er} étage en 2019. Les travaux de l'ascenseur débuteront en octobre jusqu'à fin décembre, pour laisser la salle de Conseil accessible pour les mariages de 2018. Le dépôt du permis de construire valant accessibilité a été déposé le 5 février pour instruction. Le montage de l'appel d'offre et la consultation des entreprises pour l'ascenseur se fera en avril, en septembre/octobre pour le réaménagement du château).

Le projet prévoit également la mise aux normes PMR des toilettes du rez-de-chaussée.

Erosion:

RAS





1-9 Commission appels d'offres:

RAS

1-10 Bibliothèque:

RAS

2. FINANCES

Compte au Trésor : 486 012.57€

Prochaine commission finances prévue le 6 mars 18h30. Il est actuellement difficile de commencer le budget 2018, du fait des incertitudes entourant la suppression progressive de la taxe d'habitation et la manière dont devrait être compensée cette perte pour les collectivités

3. URBANISME:

Commission le 30 janvier

- DP de Monsieur Nicolas PERDRIX : Cette DP concerne la création de terrasses en bois naturel. Cette DP avait été accordée en 2012, mais les travaux n'ont pu être réalisés. La DP respecte le PLU, elle est donc accordée.
- DP de Madame Evelyne TESSIER : Cette DP concerne la construction d'une piscine. Cette DP respecte le règlement du PLU et le nuancier, elle est donc accordée.
- DP De Monsieur Guillaume MAYERE : Cette DP concerne la construction d'une piscine. Cette DP respecte le règlement du PLU et le nuancier, elle est donc accordée.
- DP de Monsieur Jean-François TOSCANO: Cette DP concerne la construction d'une piscine. Le plan de masse, tel que déposé dans le dossier, fait état d'incohérences quant aux distances avec la limite séparative. Nous adressons une demande de pièces complémentaires pour le dépôt d'un nouveau plan de masse, faisant mention des distances corrigées.
- DP de Monsieur Jérôme DE BENEDITTIS : Cette DP concerne la modification d'ouvertures et l'installation de baies vitrées. Cette DP laisse supposer une modification de la surface de plancher (changement d'une porte de garage par une baie vitrée) Nous adressons une demande de pièces complémentaires pour la modification du formulaire Cerfa en incluant la surface de plancher créée.
- PC Modificatif de Monsieur Jean-Michel CHAPSAL : Ce PC modificatif concerne la modification de la surface et de l'implantation du garage. Le PC respecte le règlement du PLU, il est donc accordé.

4. VIE SOCIALE

4-1 Petite enfance:

RAS

4-2 Ecole:

RAS

4-3 Vie sociale - Personnes âgées :

Repas pour les personnes de plus de 70 ans : le 24 mars 2018, le traiteur a été choisi, l'animation sera faite par un saxophoniste, M. BATTAGLIA.





Réunion au sujet de la mutuelle communale à la Communauté de Communes : Plusieurs communes ont déjà signé une convention, Groupama a été retenue. Les prestations sont intéressantes. L'idée est d'organiser une réunion publique, avec M. PACCOUD, la responsable du comité de pilotage et un représentant de Groupama, afin qu'ils expliquent à la population le principe de la mutuelle communale, et qu'ils répondent aux questions. Le choix s'est porté sur Groupama, du fait de sa présence sur le secteur (3 agences à proximité) et c'est intéressant également pour les gens issus du monde agricole qui sont souvent assurés chez Groupama. La commune serait juste signataire d'une convention, mais le contrat est établi personnellement entre le particulier et Groupama.

4-4 Agenda 21:

RAS

4-5 Conseil Municipal d'Enfants:

Le Conseil Municipal Enfant a présenté son programme lors des vœux de la municipalité, le 26 janvier. Le Conseil se réuni le 6 février, séance au cours de laquelle les jeunes élus vont réfléchir à l'organisation du concours pour attribuer un nom à l'école.

Il faudra se rapprocher de la commission travaux, pour peindre les marelles dans la cour, voir quelle peinture utiliser.

5. INTERCOMMUNALITE

5.1 SIEVA:

RAS

5.2 SIVU DE LA PRAY:

RAS

5.3 SYDER:

Réunion début février pour le montage du budget.

5.4 Office du tourisme :

Travail en cours pour la fusion des offices de tourisme au 1er janvier 2019

5.5 Communauté de Communes :

Débat d'orientation budgétaire a été présenté à la Communauté de Communes

Un courrier sera adressé aux communes pour réorganiser les commissions et les groupes de travail au sein de la Communauté de Communes. C'est l'opportunité de changer de commission, ou d'intégrer de nouvelles commissions.

La Communauté de Communes a passé le cap des 50 000 habitants, depuis l'intégration de la commune de Liergues : cela implique la réalisation d'un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), et d'un Plan Local de l'Habitat. Il serait souhaitable qu'un élu de Charnay représente la commune au sein de ces deux groupes de travail.

Le Préfet remettrait en route le schéma départemental de coopération intercommunale à compter de 2019.

5.6 Espace Pierres Folles:

Assemblée Générale le 9 février.





6. **QUESTIONS DIVERSES**

La Maire fait le compte-rendu de sa rencontre avec le collectif de viticulteurs et riverains du Chemin Neuf : le collectif a soumis différentes propositions d'élargissement de la sortie du Chemin Neuf sur la RD70, la création de refuges sur des parcelles à acquérir, et la création de chicanes. La réponse qui leur a été donnée : la commune va faire chiffrer les travaux par les services de la Communauté de Communes, qui détient la compétence voirie. Ensuite, une réunion sera organisée sur site avec les représentants du collectif, les représentants de la commune, et des services techniques de la CCPBP et du département.

Chaudière de l'école : les chaudières tournent correctement aujourd'hui, mais des pannes sont récurrentes. Dans le cadre de la garantie, l'entreprise intervient et cherche d'où provient la panne, qui est difficile à identifier. Récemment, il y a eu une intervention au niveau de la cuve de fioul (niveau des crépines, jonction de la tuyauterie)

Un article dans le Progrès au sujet de l'extinction de l'éclairage public la nuit a interpellé Danièle GERMAIN; Elle demande qu'une réflexion soit menée, lors des prochaines réunions travaux pour soit couper l'éclairage public, soit le diminuer à partir d'une certaine heure. Réponse de Philippe DEFER, l'éclairage public est géré par des armoires de commandes. Il est actuellement impossible, avec les armoires actuelles, d'envisager l'extinction ou la diminution de l'éclairage la nuit, puisque les armoires nécessitent une intervention manuelle du SYDER.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21H15. La parole est donnée au public présent.

M. Bruno GIRAUDON et Mme Ghislaine LARGE ont pris l'initiative, suite à la réunion avec le collectif de riverains du Chemin Neuf, de solliciter un bureau d'études, pour établir un plan et chiffrer le coût des travaux, proposés par le collectif lors de la dernière réunion. M. GIRAUDON et Mme LARGE laissent ce dossier aux élus pour étude, et attendent le retour du chiffrage par la Communauté de Communes.

PROCHAIN CONSEIL LUNDI 5 MARS A 20H00





COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 FEVRIER 2018

<u>Nombre de Conseillers</u> :14 Nombre de présents : 12

Nombre d'absents : 2 Nombre de procurations : 2 Nombre de votants : 14

L'an deux mil dix-huit, et le 5 février,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

<u>Date de convocation</u>: 30 janvier 2018

Présents: Laurent DUBUY, Danièle GERMAIN, Philippe DEFER, Françoise PINET, Gérard DONATY, Olivier MARS, Valérie COURTIAL, Clément BENOIT, Florence PLUVINAGE, Jean-Pierre VAPILLON, Françoise FLOURENT, Pierre-Olivier DOUCHET.

Absents:

Excusés: Stéphane HACQUARD (ayant donné procuration à Clément BENOIT), Sandrine

ALLATANTE (ayant donné procuration à Florence PLUVINAGE)

Secrétaire : Florence PLUVINAGE

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 janvier 2018.

DELIBERATION N° 4-2018: RYTHMES SCOLAIRES. DELIBERATION SUR LA PROPOSITION D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2018

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 a défini les nouveaux rythmes scolaires de l'école primaire, organisés sur 9 demi-journées, et qui concernent toutes les écoles publiques depuis la rentrée 2014.

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire, ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Monsieur le Maire rappelle que les rythmes scolaires sont fixés par le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) après examen, du projet d'organisation. L'organisation des activités périscolaires relève en revanche des compétences des communes.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose, après consultation de l'ensemble des parents d'élèves et vote du Conseil d'école, réunion le 2 février 2018, l'organisation suivante pour la rentrée 2018.

1. Horaires scolaires - Projet

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 8h30 - 11h30 et 13h30 - 16h30

2. Organisation périscolaire

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 7h30 - 8h20 Garderie périscolaire

11h30 – 13h30 Cantine – Garderie périscolaire

16h30 - 18h15 Garderie périscolaire





Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales

Vu le rapport de Monsieur le Maire

APPROUVE à l'unanimité la proposition concernant la nouvelle organisation du temps scolaire de l'école de Charnay applicable à la rentrée scolaire 2018/2019 à soumettre à la DASEN.

DELIBERATION N° 5-2018: REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU DEPARTEMENT A L'ASSOCIATION DES VENDANGES MUSICALES

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre du festival des Vendanges Musicales du 15 et 16 septembre 2017, la commune avait sollicité une subvention exceptionnelle auprès du Département.

Une subvention de 500,00 € a été attribuée par Monsieur Antoine DUPERRAY, Conseiller Départemental, au titre de sa dotation cantonale, celle-ci a été perçue le 31/12/2017 par la Commune de Charnay.

Monsieur le Maire propose de procéder au reversement de cette subvention à l'association des Vendanges Musicales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à 10 voix POUR de reverser à l'Association des Vendanges Musicales la subvention perçue par le Département dans le cadre du festival 2017 (Olivier MARS, Françoise PINET, Gérard DONATY et Laurent DUBUY, membre du CA de l'Association ne prennent pas part au vote).

DIT que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2018 à l'article 6574.

1. VIE LOCALE

1-1 <u>Commission culture</u>:

1-2 Associations:

RAS

1-3 Commission Tourisme:

Réunion le 2 février pour la préparation de Rosés Nuits d'été 2018. Cette manifestation se déroulera sur les mois de juillet/aout. Elle aura lieu le dimanche 26 août sur Charnay sur le thème « Un dimanche au jardin » : des propriétaires ont été contactés, leurs jardins seront ouverts et des animations seront proposées (professionnels de la danse, théâtre d'improvisation, sieste littéraire sur 4 à 5 lieux différents). Un article sera fait dans le prochain Charnay info, mais les détails sur les animations en place seront donnés au mois de juin (parcours avec dégustations de Beaujolais)

1-4 Commission Agriculture environnement:

Stationnement : les marquages au sol sont décalés suite aux intempéries. La distribution des smileys sur les pare-brise commence à fonctionner : on note un meilleur civisme quant à la façon de stationner.



Au conseil municipal de mars, la commune délibérera pour le montant des amendes concernant le stationnement.

1-5 Commission Artisanat - Commerce :

RAS

1-6 Commission communication:

Site internet:

Le site est très visité: En décembre 2017, 606 personnes sont venues sur le site, dont 502 personnes différentes pour 1334 pages lues. En janvier, 544 visites de personnes différentes pour 1730 pages visitées. Les pages des évènements sont très bien référencées dans Google, ce qui permet d'accéder rapidement à l'évènement.

Charnay infos:

Distribution du prochain Charnay info le 17 mars 2018 (limite de rendu des articles au 24 février)

Bulletin intercommunal:

Pour l'année 2018, ce sera la commune de Charnay qui pilotera le bulletin intercommunal. Une réunion de bilan aura lieu le 26 février, pour voir les différents retours sur le bulletin 2017. Suite au départ de Marie-Claude GERMAIN du Conseil, sa place est restée vacante au sein de la commission communication. Si quelqu'un souhaite intégrer la commission, cette personne sera la bienvenue. En effet, la communication nécessite un gros travail de préparation, de relecture, et une personne supplémentaire permettrait de partager le travail. Les membres actuels sont Valérie COURTIAL, Olivier MARS et Aurélie BENOIT. Cette année il faudra aussi anticiper pour aller à la pêche aux annonceurs : en 2017, les règlements des annonceurs ne couvrent pas la totalité du coût du bulletin (4 900.00€)

1-7 Commission travaux:

Réunion le 13 janvier, essentiellement pour le montage du budget. La prochaine est fixée au 22 février à 18h30.

Prévisions pour 2018, dans l'attente des différents devis : places de stationnement supplémentaires sur le parking Chavanis et à l'entrée sud, refaire l'escalier Place de la Liberté avec une mise en lumière, installer des barrières fixes devant l'école et tourner les bancs devant l'école à la demande du CME, remplacement des jeux de l'école, serrures du Château à changer, certaines clés tournent dans le vide (envisager un système de badges programmés, Olivier MARS propose d'aller voir la mairie de Lozanne qui a fait l'installation de ce système)

<u>Accessibilité</u>:

Commission accessibilité et réaménagement du château : les travaux de l'ascenseur seront faits en 2018 et le réaménagement du 1^{er} étage en 2019. Les travaux de l'ascenseur débuteront en octobre jusqu'à fin décembre, pour laisser la salle de Conseil accessible pour les mariages de 2018. Le dépôt du permis de construire valant accessibilité a été déposé le 5 février pour instruction. Le montage de l'appel d'offre et la consultation des entreprises pour l'ascenseur se fera en avril, en septembre/octobre pour le réaménagement du château).

Le projet prévoit également la mise aux normes PMR des toilettes du rez-de-chaussée.

Erosion:

RAS





1-9 Commission appels d'offres:

RAS

1-10 Bibliothèque:

RAS

2. FINANCES

Compte au Trésor : 486 012.57€

Prochaine commission finances prévue le 6 mars 18h30. Il est actuellement difficile de commencer le budget 2018, du fait des incertitudes entourant la suppression progressive de la taxe d'habitation et la manière dont devrait être compensée cette perte pour les collectivités

3. URBANISME:

Commission le 30 janvier

- DP de Monsieur Nicolas PERDRIX : Cette DP concerne la création de terrasses en bois naturel. Cette DP avait été accordée en 2012, mais les travaux n'ont pu être réalisés. La DP respecte le PLU, elle est donc accordée.
- DP de Madame Evelyne TESSIER : Cette DP concerne la construction d'une piscine. Cette DP respecte le règlement du PLU et le nuancier, elle est donc accordée.
- DP De Monsieur Guillaume MAYERE : Cette DP concerne la construction d'une piscine. Cette DP respecte le règlement du PLU et le nuancier, elle est donc accordée.
- DP de Monsieur Jean-François TOSCANO: Cette DP concerne la construction d'une piscine. Le plan de masse, tel que déposé dans le dossier, fait état d'incohérences quant aux distances avec la limite séparative. Nous adressons une demande de pièces complémentaires pour le dépôt d'un nouveau plan de masse, faisant mention des distances corrigées.
- DP de Monsieur Jérôme DE BENEDITTIS : Cette DP concerne la modification d'ouvertures et l'installation de baies vitrées. Cette DP laisse supposer une modification de la surface de plancher (changement d'une porte de garage par une baie vitrée) Nous adressons une demande de pièces complémentaires pour la modification du formulaire Cerfa en incluant la surface de plancher créée.
- PC Modificatif de Monsieur Jean-Michel CHAPSAL : Ce PC modificatif concerne la modification de la surface et de l'implantation du garage. Le PC respecte le règlement du PLU, il est donc accordé.

4. VIE SOCIALE

4-1 Petite enfance:

RAS

4-2 Ecole:

RAS

4-3 Vie sociale - Personnes âgées :

Repas pour les personnes de plus de 70 ans : le 24 mars 2018, le traiteur a été choisi, l'animation sera faite par un saxophoniste, M. BATTAGLIA.





Réunion au sujet de la mutuelle communale à la Communauté de Communes : Plusieurs communes ont déjà signé une convention, Groupama a été retenue. Les prestations sont intéressantes. L'idée est d'organiser une réunion publique, avec M. PACCOUD, la responsable du comité de pilotage et un représentant de Groupama, afin qu'ils expliquent à la population le principe de la mutuelle communale, et qu'ils répondent aux questions. Le choix s'est porté sur Groupama, du fait de sa présence sur le secteur (3 agences à proximité) et c'est intéressant également pour les gens issus du monde agricole qui sont souvent assurés chez Groupama. La commune serait juste signataire d'une convention, mais le contrat est établi personnellement entre le particulier et Groupama.

4-4 Agenda 21:

RAS

4-5 Conseil Municipal d'Enfants:

Le Conseil Municipal Enfant a présenté son programme lors des vœux de la municipalité, le 26 janvier. Le Conseil se réuni le 6 février, séance au cours de laquelle les jeunes élus vont réfléchir à l'organisation du concours pour attribuer un nom à l'école.

Il faudra se rapprocher de la commission travaux, pour peindre les marelles dans la cour, voir quelle peinture utiliser.

5. INTERCOMMUNALITE

5.1 SIEVA:

RAS

5.2 SIVU DE LA PRAY:

RAS

5.3 SYDER:

Réunion début février pour le montage du budget.

5.4 Office du tourisme :

Travail en cours pour la fusion des offices de tourisme au 1er janvier 2019

5.5 Communauté de Communes :

Débat d'orientation budgétaire a été présenté à la Communauté de Communes

Un courrier sera adressé aux communes pour réorganiser les commissions et les groupes de travail au sein de la Communauté de Communes. C'est l'opportunité de changer de commission, ou d'intégrer de nouvelles commissions.

La Communauté de Communes a passé le cap des 50 000 habitants, depuis l'intégration de la commune de Liergues : cela implique la réalisation d'un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), et d'un Plan Local de l'Habitat. Il serait souhaitable qu'un élu de Charnay représente la commune au sein de ces deux groupes de travail.

Le Préfet remettrait en route le schéma départemental de coopération intercommunale à compter de 2019.

5.6 Espace Pierres Folles:

Assemblée Générale le 9 février.





6. **QUESTIONS DIVERSES**

La Maire fait le compte-rendu de sa rencontre avec le collectif de viticulteurs et riverains du Chemin Neuf : le collectif a soumis différentes propositions d'élargissement de la sortie du Chemin Neuf sur la RD70, la création de refuges sur des parcelles à acquérir, et la création de chicanes. La réponse qui leur a été donnée : la commune va faire chiffrer les travaux par les services de la Communauté de Communes, qui détient la compétence voirie. Ensuite, une réunion sera organisée sur site avec les représentants du collectif, les représentants de la commune, et des services techniques de la CCPBP et du département.

Chaudière de l'école : les chaudières tournent correctement aujourd'hui, mais des pannes sont récurrentes. Dans le cadre de la garantie, l'entreprise intervient et cherche d'où provient la panne, qui est difficile à identifier. Récemment, il y a eu une intervention au niveau de la cuve de fioul (niveau des crépines, jonction de la tuyauterie)

Un article dans le Progrès au sujet de l'extinction de l'éclairage public la nuit a interpellé Danièle GERMAIN; Elle demande qu'une réflexion soit menée, lors des prochaines réunions travaux pour soit couper l'éclairage public, soit le diminuer à partir d'une certaine heure. Réponse de Philippe DEFER, l'éclairage public est géré par des armoires de commandes. Il est actuellement impossible, avec les armoires actuelles, d'envisager l'extinction ou la diminution de l'éclairage la nuit, puisque les armoires nécessitent une intervention manuelle du SYDER.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21H15. La parole est donnée au public présent.

M. Bruno GIRAUDON et Mme Ghislaine LARGE ont pris l'initiative, suite à la réunion avec le collectif de riverains du Chemin Neuf, de solliciter un bureau d'études, pour établir un plan et chiffrer le coût des travaux, proposés par le collectif lors de la dernière réunion. M. GIRAUDON et Mme LARGE laissent ce dossier aux élus pour étude, et attendent le retour du chiffrage par la Communauté de Communes.

PROCHAIN CONSEIL LUNDI 5 MARS A 20H00





COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 FEVRIER 2018

<u>Nombre de Conseillers</u> :14 Nombre de présents : 12

Nombre d'absents : 2 Nombre de procurations : 2 Nombre de votants : 14

L'an deux mil dix-huit, et le 5 février,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

<u>Date de convocation</u>: 30 janvier 2018

Présents: Laurent DUBUY, Danièle GERMAIN, Philippe DEFER, Françoise PINET, Gérard DONATY, Olivier MARS, Valérie COURTIAL, Clément BENOIT, Florence PLUVINAGE, Jean-Pierre VAPILLON, Françoise FLOURENT, Pierre-Olivier DOUCHET.

Absents:

Excusés: Stéphane HACQUARD (ayant donné procuration à Clément BENOIT), Sandrine

ALLATANTE (ayant donné procuration à Florence PLUVINAGE)

Secrétaire : Florence PLUVINAGE

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 janvier 2018.

DELIBERATION N° 4-2018: RYTHMES SCOLAIRES. DELIBERATION SUR LA PROPOSITION D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2018

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 a défini les nouveaux rythmes scolaires de l'école primaire, organisés sur 9 demi-journées, et qui concernent toutes les écoles publiques depuis la rentrée 2014.

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire, ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Monsieur le Maire rappelle que les rythmes scolaires sont fixés par le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) après examen, du projet d'organisation. L'organisation des activités périscolaires relève en revanche des compétences des communes.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose, après consultation de l'ensemble des parents d'élèves et vote du Conseil d'école, réunion le 2 février 2018, l'organisation suivante pour la rentrée 2018.

1. Horaires scolaires - Projet

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 8h30 - 11h30 et 13h30 - 16h30

2. Organisation périscolaire

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 7h30 - 8h20 Garderie périscolaire

11h30 – 13h30 Cantine – Garderie périscolaire

16h30 - 18h15 Garderie périscolaire





Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales

Vu le rapport de Monsieur le Maire

APPROUVE à l'unanimité la proposition concernant la nouvelle organisation du temps scolaire de l'école de Charnay applicable à la rentrée scolaire 2018/2019 à soumettre à la DASEN.

DELIBERATION N° 5-2018: REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU DEPARTEMENT A L'ASSOCIATION DES VENDANGES MUSICALES

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre du festival des Vendanges Musicales du 15 et 16 septembre 2017, la commune avait sollicité une subvention exceptionnelle auprès du Département.

Une subvention de 500,00 € a été attribuée par Monsieur Antoine DUPERRAY, Conseiller Départemental, au titre de sa dotation cantonale, celle-ci a été perçue le 31/12/2017 par la Commune de Charnay.

Monsieur le Maire propose de procéder au reversement de cette subvention à l'association des Vendanges Musicales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à 10 voix POUR de reverser à l'Association des Vendanges Musicales la subvention perçue par le Département dans le cadre du festival 2017 (Olivier MARS, Françoise PINET, Gérard DONATY et Laurent DUBUY, membre du CA de l'Association ne prennent pas part au vote).

DIT que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2018 à l'article 6574.

1. VIE LOCALE

1-1 <u>Commission culture</u>:

1-2 Associations:

RAS

1-3 Commission Tourisme:

Réunion le 2 février pour la préparation de Rosés Nuits d'été 2018. Cette manifestation se déroulera sur les mois de juillet/aout. Elle aura lieu le dimanche 26 août sur Charnay sur le thème « Un dimanche au jardin » : des propriétaires ont été contactés, leurs jardins seront ouverts et des animations seront proposées (professionnels de la danse, théâtre d'improvisation, sieste littéraire sur 4 à 5 lieux différents). Un article sera fait dans le prochain Charnay info, mais les détails sur les animations en place seront donnés au mois de juin (parcours avec dégustations de Beaujolais)

1-4 Commission Agriculture environnement:

Stationnement : les marquages au sol sont décalés suite aux intempéries. La distribution des smileys sur les pare-brise commence à fonctionner : on note un meilleur civisme quant à la façon de stationner.



Au conseil municipal de mars, la commune délibérera pour le montant des amendes concernant le stationnement.

1-5 Commission Artisanat - Commerce :

RAS

1-6 Commission communication:

Site internet:

Le site est très visité: En décembre 2017, 606 personnes sont venues sur le site, dont 502 personnes différentes pour 1334 pages lues. En janvier, 544 visites de personnes différentes pour 1730 pages visitées. Les pages des évènements sont très bien référencées dans Google, ce qui permet d'accéder rapidement à l'évènement.

Charnay infos:

Distribution du prochain Charnay info le 17 mars 2018 (limite de rendu des articles au 24 février)

Bulletin intercommunal:

Pour l'année 2018, ce sera la commune de Charnay qui pilotera le bulletin intercommunal. Une réunion de bilan aura lieu le 26 février, pour voir les différents retours sur le bulletin 2017. Suite au départ de Marie-Claude GERMAIN du Conseil, sa place est restée vacante au sein de la commission communication. Si quelqu'un souhaite intégrer la commission, cette personne sera la bienvenue. En effet, la communication nécessite un gros travail de préparation, de relecture, et une personne supplémentaire permettrait de partager le travail. Les membres actuels sont Valérie COURTIAL, Olivier MARS et Aurélie BENOIT. Cette année il faudra aussi anticiper pour aller à la pêche aux annonceurs : en 2017, les règlements des annonceurs ne couvrent pas la totalité du coût du bulletin (4 900.00€)

1-7 Commission travaux:

Réunion le 13 janvier, essentiellement pour le montage du budget. La prochaine est fixée au 22 février à 18h30.

Prévisions pour 2018, dans l'attente des différents devis : places de stationnement supplémentaires sur le parking Chavanis et à l'entrée sud, refaire l'escalier Place de la Liberté avec une mise en lumière, installer des barrières fixes devant l'école et tourner les bancs devant l'école à la demande du CME, remplacement des jeux de l'école, serrures du Château à changer, certaines clés tournent dans le vide (envisager un système de badges programmés, Olivier MARS propose d'aller voir la mairie de Lozanne qui a fait l'installation de ce système)

<u>Accessibilité</u>:

Commission accessibilité et réaménagement du château : les travaux de l'ascenseur seront faits en 2018 et le réaménagement du 1^{er} étage en 2019. Les travaux de l'ascenseur débuteront en octobre jusqu'à fin décembre, pour laisser la salle de Conseil accessible pour les mariages de 2018. Le dépôt du permis de construire valant accessibilité a été déposé le 5 février pour instruction. Le montage de l'appel d'offre et la consultation des entreprises pour l'ascenseur se fera en avril, en septembre/octobre pour le réaménagement du château).

Le projet prévoit également la mise aux normes PMR des toilettes du rez-de-chaussée.

Erosion:

RAS





1-9 Commission appels d'offres:

RAS

1-10 Bibliothèque:

RAS

2. FINANCES

Compte au Trésor : 486 012.57€

Prochaine commission finances prévue le 6 mars 18h30. Il est actuellement difficile de commencer le budget 2018, du fait des incertitudes entourant la suppression progressive de la taxe d'habitation et la manière dont devrait être compensée cette perte pour les collectivités

3. URBANISME:

Commission le 30 janvier

- DP de Monsieur Nicolas PERDRIX : Cette DP concerne la création de terrasses en bois naturel. Cette DP avait été accordée en 2012, mais les travaux n'ont pu être réalisés. La DP respecte le PLU, elle est donc accordée.
- DP de Madame Evelyne TESSIER : Cette DP concerne la construction d'une piscine. Cette DP respecte le règlement du PLU et le nuancier, elle est donc accordée.
- DP De Monsieur Guillaume MAYERE : Cette DP concerne la construction d'une piscine. Cette DP respecte le règlement du PLU et le nuancier, elle est donc accordée.
- DP de Monsieur Jean-François TOSCANO: Cette DP concerne la construction d'une piscine. Le plan de masse, tel que déposé dans le dossier, fait état d'incohérences quant aux distances avec la limite séparative. Nous adressons une demande de pièces complémentaires pour le dépôt d'un nouveau plan de masse, faisant mention des distances corrigées.
- DP de Monsieur Jérôme DE BENEDITTIS : Cette DP concerne la modification d'ouvertures et l'installation de baies vitrées. Cette DP laisse supposer une modification de la surface de plancher (changement d'une porte de garage par une baie vitrée) Nous adressons une demande de pièces complémentaires pour la modification du formulaire Cerfa en incluant la surface de plancher créée.
- PC Modificatif de Monsieur Jean-Michel CHAPSAL : Ce PC modificatif concerne la modification de la surface et de l'implantation du garage. Le PC respecte le règlement du PLU, il est donc accordé.

4. VIE SOCIALE

4-1 Petite enfance:

RAS

4-2 Ecole:

RAS

4-3 Vie sociale - Personnes âgées :

Repas pour les personnes de plus de 70 ans : le 24 mars 2018, le traiteur a été choisi, l'animation sera faite par un saxophoniste, M. BATTAGLIA.





Réunion au sujet de la mutuelle communale à la Communauté de Communes : Plusieurs communes ont déjà signé une convention, Groupama a été retenue. Les prestations sont intéressantes. L'idée est d'organiser une réunion publique, avec M. PACCOUD, la responsable du comité de pilotage et un représentant de Groupama, afin qu'ils expliquent à la population le principe de la mutuelle communale, et qu'ils répondent aux questions. Le choix s'est porté sur Groupama, du fait de sa présence sur le secteur (3 agences à proximité) et c'est intéressant également pour les gens issus du monde agricole qui sont souvent assurés chez Groupama. La commune serait juste signataire d'une convention, mais le contrat est établi personnellement entre le particulier et Groupama.

4-4 Agenda 21:

RAS

4-5 Conseil Municipal d'Enfants:

Le Conseil Municipal Enfant a présenté son programme lors des vœux de la municipalité, le 26 janvier. Le Conseil se réuni le 6 février, séance au cours de laquelle les jeunes élus vont réfléchir à l'organisation du concours pour attribuer un nom à l'école.

Il faudra se rapprocher de la commission travaux, pour peindre les marelles dans la cour, voir quelle peinture utiliser.

5. INTERCOMMUNALITE

5.1 SIEVA:

RAS

5.2 SIVU DE LA PRAY:

RAS

5.3 SYDER:

Réunion début février pour le montage du budget.

5.4 Office du tourisme :

Travail en cours pour la fusion des offices de tourisme au 1er janvier 2019

5.5 Communauté de Communes :

Débat d'orientation budgétaire a été présenté à la Communauté de Communes

Un courrier sera adressé aux communes pour réorganiser les commissions et les groupes de travail au sein de la Communauté de Communes. C'est l'opportunité de changer de commission, ou d'intégrer de nouvelles commissions.

La Communauté de Communes a passé le cap des 50 000 habitants, depuis l'intégration de la commune de Liergues : cela implique la réalisation d'un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), et d'un Plan Local de l'Habitat. Il serait souhaitable qu'un élu de Charnay représente la commune au sein de ces deux groupes de travail.

Le Préfet remettrait en route le schéma départemental de coopération intercommunale à compter de 2019.

5.6 Espace Pierres Folles:

Assemblée Générale le 9 février.





6. **QUESTIONS DIVERSES**

La Maire fait le compte-rendu de sa rencontre avec le collectif de viticulteurs et riverains du Chemin Neuf : le collectif a soumis différentes propositions d'élargissement de la sortie du Chemin Neuf sur la RD70, la création de refuges sur des parcelles à acquérir, et la création de chicanes. La réponse qui leur a été donnée : la commune va faire chiffrer les travaux par les services de la Communauté de Communes, qui détient la compétence voirie. Ensuite, une réunion sera organisée sur site avec les représentants du collectif, les représentants de la commune, et des services techniques de la CCPBP et du département.

Chaudière de l'école : les chaudières tournent correctement aujourd'hui, mais des pannes sont récurrentes. Dans le cadre de la garantie, l'entreprise intervient et cherche d'où provient la panne, qui est difficile à identifier. Récemment, il y a eu une intervention au niveau de la cuve de fioul (niveau des crépines, jonction de la tuyauterie)

Un article dans le Progrès au sujet de l'extinction de l'éclairage public la nuit a interpellé Danièle GERMAIN; Elle demande qu'une réflexion soit menée, lors des prochaines réunions travaux pour soit couper l'éclairage public, soit le diminuer à partir d'une certaine heure. Réponse de Philippe DEFER, l'éclairage public est géré par des armoires de commandes. Il est actuellement impossible, avec les armoires actuelles, d'envisager l'extinction ou la diminution de l'éclairage la nuit, puisque les armoires nécessitent une intervention manuelle du SYDER.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21H15. La parole est donnée au public présent.

M. Bruno GIRAUDON et Mme Ghislaine LARGE ont pris l'initiative, suite à la réunion avec le collectif de riverains du Chemin Neuf, de solliciter un bureau d'études, pour établir un plan et chiffrer le coût des travaux, proposés par le collectif lors de la dernière réunion. M. GIRAUDON et Mme LARGE laissent ce dossier aux élus pour étude, et attendent le retour du chiffrage par la Communauté de Communes.

PROCHAIN CONSEIL LUNDI 5 MARS A 20H00





COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 FEVRIER 2018

<u>Nombre de Conseillers</u> :14 Nombre de présents : 12

Nombre d'absents : 2 Nombre de procurations : 2 Nombre de votants : 14

L'an deux mil dix-huit, et le 5 février,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

<u>Date de convocation</u>: 30 janvier 2018

Présents: Laurent DUBUY, Danièle GERMAIN, Philippe DEFER, Françoise PINET, Gérard DONATY, Olivier MARS, Valérie COURTIAL, Clément BENOIT, Florence PLUVINAGE, Jean-Pierre VAPILLON, Françoise FLOURENT, Pierre-Olivier DOUCHET.

Absents:

Excusés: Stéphane HACQUARD (ayant donné procuration à Clément BENOIT), Sandrine

ALLATANTE (ayant donné procuration à Florence PLUVINAGE)

Secrétaire : Florence PLUVINAGE

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 janvier 2018.

DELIBERATION N° 4-2018: RYTHMES SCOLAIRES. DELIBERATION SUR LA PROPOSITION D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2018

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 a défini les nouveaux rythmes scolaires de l'école primaire, organisés sur 9 demi-journées, et qui concernent toutes les écoles publiques depuis la rentrée 2014.

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire, ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Monsieur le Maire rappelle que les rythmes scolaires sont fixés par le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) après examen, du projet d'organisation. L'organisation des activités périscolaires relève en revanche des compétences des communes.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose, après consultation de l'ensemble des parents d'élèves et vote du Conseil d'école, réunion le 2 février 2018, l'organisation suivante pour la rentrée 2018.

1. Horaires scolaires - Projet

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 8h30 - 11h30 et 13h30 - 16h30

2. Organisation périscolaire

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 7h30 - 8h20 Garderie périscolaire

11h30 – 13h30 Cantine – Garderie périscolaire

16h30 - 18h15 Garderie périscolaire





Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales

Vu le rapport de Monsieur le Maire

APPROUVE à l'unanimité la proposition concernant la nouvelle organisation du temps scolaire de l'école de Charnay applicable à la rentrée scolaire 2018/2019 à soumettre à la DASEN.

DELIBERATION N° 5-2018: REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU DEPARTEMENT A L'ASSOCIATION DES VENDANGES MUSICALES

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre du festival des Vendanges Musicales du 15 et 16 septembre 2017, la commune avait sollicité une subvention exceptionnelle auprès du Département.

Une subvention de 500,00 € a été attribuée par Monsieur Antoine DUPERRAY, Conseiller Départemental, au titre de sa dotation cantonale, celle-ci a été perçue le 31/12/2017 par la Commune de Charnay.

Monsieur le Maire propose de procéder au reversement de cette subvention à l'association des Vendanges Musicales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à 10 voix POUR de reverser à l'Association des Vendanges Musicales la subvention perçue par le Département dans le cadre du festival 2017 (Olivier MARS, Françoise PINET, Gérard DONATY et Laurent DUBUY, membre du CA de l'Association ne prennent pas part au vote).

DIT que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2018 à l'article 6574.

1. VIE LOCALE

1-1 <u>Commission culture</u>:

1-2 Associations:

RAS

1-3 Commission Tourisme:

Réunion le 2 février pour la préparation de Rosés Nuits d'été 2018. Cette manifestation se déroulera sur les mois de juillet/aout. Elle aura lieu le dimanche 26 août sur Charnay sur le thème « Un dimanche au jardin » : des propriétaires ont été contactés, leurs jardins seront ouverts et des animations seront proposées (professionnels de la danse, théâtre d'improvisation, sieste littéraire sur 4 à 5 lieux différents). Un article sera fait dans le prochain Charnay info, mais les détails sur les animations en place seront donnés au mois de juin (parcours avec dégustations de Beaujolais)

1-4 Commission Agriculture environnement:

Stationnement : les marquages au sol sont décalés suite aux intempéries. La distribution des smileys sur les pare-brise commence à fonctionner : on note un meilleur civisme quant à la façon de stationner.



Au conseil municipal de mars, la commune délibérera pour le montant des amendes concernant le stationnement.

1-5 Commission Artisanat - Commerce :

RAS

1-6 Commission communication:

Site internet:

Le site est très visité: En décembre 2017, 606 personnes sont venues sur le site, dont 502 personnes différentes pour 1334 pages lues. En janvier, 544 visites de personnes différentes pour 1730 pages visitées. Les pages des évènements sont très bien référencées dans Google, ce qui permet d'accéder rapidement à l'évènement.

Charnay infos:

Distribution du prochain Charnay info le 17 mars 2018 (limite de rendu des articles au 24 février)

Bulletin intercommunal:

Pour l'année 2018, ce sera la commune de Charnay qui pilotera le bulletin intercommunal. Une réunion de bilan aura lieu le 26 février, pour voir les différents retours sur le bulletin 2017. Suite au départ de Marie-Claude GERMAIN du Conseil, sa place est restée vacante au sein de la commission communication. Si quelqu'un souhaite intégrer la commission, cette personne sera la bienvenue. En effet, la communication nécessite un gros travail de préparation, de relecture, et une personne supplémentaire permettrait de partager le travail. Les membres actuels sont Valérie COURTIAL, Olivier MARS et Aurélie BENOIT. Cette année il faudra aussi anticiper pour aller à la pêche aux annonceurs : en 2017, les règlements des annonceurs ne couvrent pas la totalité du coût du bulletin (4 900.00€)

1-7 Commission travaux:

Réunion le 13 janvier, essentiellement pour le montage du budget. La prochaine est fixée au 22 février à 18h30.

Prévisions pour 2018, dans l'attente des différents devis : places de stationnement supplémentaires sur le parking Chavanis et à l'entrée sud, refaire l'escalier Place de la Liberté avec une mise en lumière, installer des barrières fixes devant l'école et tourner les bancs devant l'école à la demande du CME, remplacement des jeux de l'école, serrures du Château à changer, certaines clés tournent dans le vide (envisager un système de badges programmés, Olivier MARS propose d'aller voir la mairie de Lozanne qui a fait l'installation de ce système)

<u>Accessibilité</u>:

Commission accessibilité et réaménagement du château : les travaux de l'ascenseur seront faits en 2018 et le réaménagement du 1^{er} étage en 2019. Les travaux de l'ascenseur débuteront en octobre jusqu'à fin décembre, pour laisser la salle de Conseil accessible pour les mariages de 2018. Le dépôt du permis de construire valant accessibilité a été déposé le 5 février pour instruction. Le montage de l'appel d'offre et la consultation des entreprises pour l'ascenseur se fera en avril, en septembre/octobre pour le réaménagement du château).

Le projet prévoit également la mise aux normes PMR des toilettes du rez-de-chaussée.

Erosion:

RAS





1-9 Commission appels d'offres:

RAS

1-10 Bibliothèque:

RAS

2. FINANCES

Compte au Trésor : 486 012.57€

Prochaine commission finances prévue le 6 mars 18h30. Il est actuellement difficile de commencer le budget 2018, du fait des incertitudes entourant la suppression progressive de la taxe d'habitation et la manière dont devrait être compensée cette perte pour les collectivités

3. URBANISME:

Commission le 30 janvier

- DP de Monsieur Nicolas PERDRIX : Cette DP concerne la création de terrasses en bois naturel. Cette DP avait été accordée en 2012, mais les travaux n'ont pu être réalisés. La DP respecte le PLU, elle est donc accordée.
- DP de Madame Evelyne TESSIER : Cette DP concerne la construction d'une piscine. Cette DP respecte le règlement du PLU et le nuancier, elle est donc accordée.
- DP De Monsieur Guillaume MAYERE : Cette DP concerne la construction d'une piscine. Cette DP respecte le règlement du PLU et le nuancier, elle est donc accordée.
- DP de Monsieur Jean-François TOSCANO: Cette DP concerne la construction d'une piscine. Le plan de masse, tel que déposé dans le dossier, fait état d'incohérences quant aux distances avec la limite séparative. Nous adressons une demande de pièces complémentaires pour le dépôt d'un nouveau plan de masse, faisant mention des distances corrigées.
- DP de Monsieur Jérôme DE BENEDITTIS : Cette DP concerne la modification d'ouvertures et l'installation de baies vitrées. Cette DP laisse supposer une modification de la surface de plancher (changement d'une porte de garage par une baie vitrée) Nous adressons une demande de pièces complémentaires pour la modification du formulaire Cerfa en incluant la surface de plancher créée.
- PC Modificatif de Monsieur Jean-Michel CHAPSAL : Ce PC modificatif concerne la modification de la surface et de l'implantation du garage. Le PC respecte le règlement du PLU, il est donc accordé.

4. VIE SOCIALE

4-1 Petite enfance:

RAS

4-2 Ecole:

RAS

4-3 Vie sociale - Personnes âgées :

Repas pour les personnes de plus de 70 ans : le 24 mars 2018, le traiteur a été choisi, l'animation sera faite par un saxophoniste, M. BATTAGLIA.





Réunion au sujet de la mutuelle communale à la Communauté de Communes : Plusieurs communes ont déjà signé une convention, Groupama a été retenue. Les prestations sont intéressantes. L'idée est d'organiser une réunion publique, avec M. PACCOUD, la responsable du comité de pilotage et un représentant de Groupama, afin qu'ils expliquent à la population le principe de la mutuelle communale, et qu'ils répondent aux questions. Le choix s'est porté sur Groupama, du fait de sa présence sur le secteur (3 agences à proximité) et c'est intéressant également pour les gens issus du monde agricole qui sont souvent assurés chez Groupama. La commune serait juste signataire d'une convention, mais le contrat est établi personnellement entre le particulier et Groupama.

4-4 Agenda 21:

RAS

4-5 Conseil Municipal d'Enfants:

Le Conseil Municipal Enfant a présenté son programme lors des vœux de la municipalité, le 26 janvier. Le Conseil se réuni le 6 février, séance au cours de laquelle les jeunes élus vont réfléchir à l'organisation du concours pour attribuer un nom à l'école.

Il faudra se rapprocher de la commission travaux, pour peindre les marelles dans la cour, voir quelle peinture utiliser.

5. INTERCOMMUNALITE

5.1 SIEVA:

RAS

5.2 SIVU DE LA PRAY:

RAS

5.3 SYDER:

Réunion début février pour le montage du budget.

5.4 Office du tourisme :

Travail en cours pour la fusion des offices de tourisme au 1er janvier 2019

5.5 Communauté de Communes :

Débat d'orientation budgétaire a été présenté à la Communauté de Communes

Un courrier sera adressé aux communes pour réorganiser les commissions et les groupes de travail au sein de la Communauté de Communes. C'est l'opportunité de changer de commission, ou d'intégrer de nouvelles commissions.

La Communauté de Communes a passé le cap des 50 000 habitants, depuis l'intégration de la commune de Liergues : cela implique la réalisation d'un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), et d'un Plan Local de l'Habitat. Il serait souhaitable qu'un élu de Charnay représente la commune au sein de ces deux groupes de travail.

Le Préfet remettrait en route le schéma départemental de coopération intercommunale à compter de 2019.

5.6 Espace Pierres Folles:

Assemblée Générale le 9 février.





6. **QUESTIONS DIVERSES**

La Maire fait le compte-rendu de sa rencontre avec le collectif de viticulteurs et riverains du Chemin Neuf : le collectif a soumis différentes propositions d'élargissement de la sortie du Chemin Neuf sur la RD70, la création de refuges sur des parcelles à acquérir, et la création de chicanes. La réponse qui leur a été donnée : la commune va faire chiffrer les travaux par les services de la Communauté de Communes, qui détient la compétence voirie. Ensuite, une réunion sera organisée sur site avec les représentants du collectif, les représentants de la commune, et des services techniques de la CCPBP et du département.

Chaudière de l'école : les chaudières tournent correctement aujourd'hui, mais des pannes sont récurrentes. Dans le cadre de la garantie, l'entreprise intervient et cherche d'où provient la panne, qui est difficile à identifier. Récemment, il y a eu une intervention au niveau de la cuve de fioul (niveau des crépines, jonction de la tuyauterie)

Un article dans le Progrès au sujet de l'extinction de l'éclairage public la nuit a interpellé Danièle GERMAIN; Elle demande qu'une réflexion soit menée, lors des prochaines réunions travaux pour soit couper l'éclairage public, soit le diminuer à partir d'une certaine heure. Réponse de Philippe DEFER, l'éclairage public est géré par des armoires de commandes. Il est actuellement impossible, avec les armoires actuelles, d'envisager l'extinction ou la diminution de l'éclairage la nuit, puisque les armoires nécessitent une intervention manuelle du SYDER.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21H15. La parole est donnée au public présent.

M. Bruno GIRAUDON et Mme Ghislaine LARGE ont pris l'initiative, suite à la réunion avec le collectif de riverains du Chemin Neuf, de solliciter un bureau d'études, pour établir un plan et chiffrer le coût des travaux, proposés par le collectif lors de la dernière réunion. M. GIRAUDON et Mme LARGE laissent ce dossier aux élus pour étude, et attendent le retour du chiffrage par la Communauté de Communes.

PROCHAIN CONSEIL LUNDI 5 MARS A 20H00





COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 FEVRIER 2018

<u>Nombre de Conseillers</u> :14 Nombre de présents : 12

Nombre d'absents : 2 Nombre de procurations : 2 Nombre de votants : 14

L'an deux mil dix-huit, et le 5 février,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

<u>Date de convocation</u>: 30 janvier 2018

Présents: Laurent DUBUY, Danièle GERMAIN, Philippe DEFER, Françoise PINET, Gérard DONATY, Olivier MARS, Valérie COURTIAL, Clément BENOIT, Florence PLUVINAGE, Jean-Pierre VAPILLON, Françoise FLOURENT, Pierre-Olivier DOUCHET.

Absents:

Excusés: Stéphane HACQUARD (ayant donné procuration à Clément BENOIT), Sandrine

ALLATANTE (ayant donné procuration à Florence PLUVINAGE)

Secrétaire : Florence PLUVINAGE

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 janvier 2018.

DELIBERATION N° 4-2018: RYTHMES SCOLAIRES. DELIBERATION SUR LA PROPOSITION D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2018

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 a défini les nouveaux rythmes scolaires de l'école primaire, organisés sur 9 demi-journées, et qui concernent toutes les écoles publiques depuis la rentrée 2014.

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire, ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Monsieur le Maire rappelle que les rythmes scolaires sont fixés par le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) après examen, du projet d'organisation. L'organisation des activités périscolaires relève en revanche des compétences des communes.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose, après consultation de l'ensemble des parents d'élèves et vote du Conseil d'école, réunion le 2 février 2018, l'organisation suivante pour la rentrée 2018.

1. Horaires scolaires - Projet

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 8h30 - 11h30 et 13h30 - 16h30

2. Organisation périscolaire

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 7h30 - 8h20 Garderie périscolaire

11h30 – 13h30 Cantine – Garderie périscolaire

16h30 - 18h15 Garderie périscolaire





Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales

Vu le rapport de Monsieur le Maire

APPROUVE à l'unanimité la proposition concernant la nouvelle organisation du temps scolaire de l'école de Charnay applicable à la rentrée scolaire 2018/2019 à soumettre à la DASEN.

DELIBERATION N° 5-2018: REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU DEPARTEMENT A L'ASSOCIATION DES VENDANGES MUSICALES

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre du festival des Vendanges Musicales du 15 et 16 septembre 2017, la commune avait sollicité une subvention exceptionnelle auprès du Département.

Une subvention de 500,00 € a été attribuée par Monsieur Antoine DUPERRAY, Conseiller Départemental, au titre de sa dotation cantonale, celle-ci a été perçue le 31/12/2017 par la Commune de Charnay.

Monsieur le Maire propose de procéder au reversement de cette subvention à l'association des Vendanges Musicales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à 10 voix POUR de reverser à l'Association des Vendanges Musicales la subvention perçue par le Département dans le cadre du festival 2017 (Olivier MARS, Françoise PINET, Gérard DONATY et Laurent DUBUY, membre du CA de l'Association ne prennent pas part au vote).

DIT que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2018 à l'article 6574.

1. VIE LOCALE

1-1 <u>Commission culture</u>:

1-2 Associations:

RAS

1-3 Commission Tourisme:

Réunion le 2 février pour la préparation de Rosés Nuits d'été 2018. Cette manifestation se déroulera sur les mois de juillet/aout. Elle aura lieu le dimanche 26 août sur Charnay sur le thème « Un dimanche au jardin » : des propriétaires ont été contactés, leurs jardins seront ouverts et des animations seront proposées (professionnels de la danse, théâtre d'improvisation, sieste littéraire sur 4 à 5 lieux différents). Un article sera fait dans le prochain Charnay info, mais les détails sur les animations en place seront donnés au mois de juin (parcours avec dégustations de Beaujolais)

1-4 Commission Agriculture environnement:

Stationnement : les marquages au sol sont décalés suite aux intempéries. La distribution des smileys sur les pare-brise commence à fonctionner : on note un meilleur civisme quant à la façon de stationner.



Au conseil municipal de mars, la commune délibérera pour le montant des amendes concernant le stationnement.

1-5 Commission Artisanat - Commerce :

RAS

1-6 Commission communication:

Site internet:

Le site est très visité: En décembre 2017, 606 personnes sont venues sur le site, dont 502 personnes différentes pour 1334 pages lues. En janvier, 544 visites de personnes différentes pour 1730 pages visitées. Les pages des évènements sont très bien référencées dans Google, ce qui permet d'accéder rapidement à l'évènement.

Charnay infos:

Distribution du prochain Charnay info le 17 mars 2018 (limite de rendu des articles au 24 février)

Bulletin intercommunal:

Pour l'année 2018, ce sera la commune de Charnay qui pilotera le bulletin intercommunal. Une réunion de bilan aura lieu le 26 février, pour voir les différents retours sur le bulletin 2017. Suite au départ de Marie-Claude GERMAIN du Conseil, sa place est restée vacante au sein de la commission communication. Si quelqu'un souhaite intégrer la commission, cette personne sera la bienvenue. En effet, la communication nécessite un gros travail de préparation, de relecture, et une personne supplémentaire permettrait de partager le travail. Les membres actuels sont Valérie COURTIAL, Olivier MARS et Aurélie BENOIT. Cette année il faudra aussi anticiper pour aller à la pêche aux annonceurs : en 2017, les règlements des annonceurs ne couvrent pas la totalité du coût du bulletin (4 900.00€)

1-7 Commission travaux:

Réunion le 13 janvier, essentiellement pour le montage du budget. La prochaine est fixée au 22 février à 18h30.

Prévisions pour 2018, dans l'attente des différents devis : places de stationnement supplémentaires sur le parking Chavanis et à l'entrée sud, refaire l'escalier Place de la Liberté avec une mise en lumière, installer des barrières fixes devant l'école et tourner les bancs devant l'école à la demande du CME, remplacement des jeux de l'école, serrures du Château à changer, certaines clés tournent dans le vide (envisager un système de badges programmés, Olivier MARS propose d'aller voir la mairie de Lozanne qui a fait l'installation de ce système)

<u>Accessibilité</u>:

Commission accessibilité et réaménagement du château : les travaux de l'ascenseur seront faits en 2018 et le réaménagement du 1^{er} étage en 2019. Les travaux de l'ascenseur débuteront en octobre jusqu'à fin décembre, pour laisser la salle de Conseil accessible pour les mariages de 2018. Le dépôt du permis de construire valant accessibilité a été déposé le 5 février pour instruction. Le montage de l'appel d'offre et la consultation des entreprises pour l'ascenseur se fera en avril, en septembre/octobre pour le réaménagement du château).

Le projet prévoit également la mise aux normes PMR des toilettes du rez-de-chaussée.

Erosion:

RAS





1-9 Commission appels d'offres:

RAS

1-10 Bibliothèque:

RAS

2. FINANCES

Compte au Trésor : 486 012.57€

Prochaine commission finances prévue le 6 mars 18h30. Il est actuellement difficile de commencer le budget 2018, du fait des incertitudes entourant la suppression progressive de la taxe d'habitation et la manière dont devrait être compensée cette perte pour les collectivités

3. URBANISME:

Commission le 30 janvier

- DP de Monsieur Nicolas PERDRIX : Cette DP concerne la création de terrasses en bois naturel. Cette DP avait été accordée en 2012, mais les travaux n'ont pu être réalisés. La DP respecte le PLU, elle est donc accordée.
- DP de Madame Evelyne TESSIER : Cette DP concerne la construction d'une piscine. Cette DP respecte le règlement du PLU et le nuancier, elle est donc accordée.
- DP De Monsieur Guillaume MAYERE : Cette DP concerne la construction d'une piscine. Cette DP respecte le règlement du PLU et le nuancier, elle est donc accordée.
- DP de Monsieur Jean-François TOSCANO: Cette DP concerne la construction d'une piscine. Le plan de masse, tel que déposé dans le dossier, fait état d'incohérences quant aux distances avec la limite séparative. Nous adressons une demande de pièces complémentaires pour le dépôt d'un nouveau plan de masse, faisant mention des distances corrigées.
- DP de Monsieur Jérôme DE BENEDITTIS : Cette DP concerne la modification d'ouvertures et l'installation de baies vitrées. Cette DP laisse supposer une modification de la surface de plancher (changement d'une porte de garage par une baie vitrée) Nous adressons une demande de pièces complémentaires pour la modification du formulaire Cerfa en incluant la surface de plancher créée.
- PC Modificatif de Monsieur Jean-Michel CHAPSAL : Ce PC modificatif concerne la modification de la surface et de l'implantation du garage. Le PC respecte le règlement du PLU, il est donc accordé.

4. VIE SOCIALE

4-1 Petite enfance:

RAS

4-2 Ecole:

RAS

4-3 Vie sociale - Personnes âgées :

Repas pour les personnes de plus de 70 ans : le 24 mars 2018, le traiteur a été choisi, l'animation sera faite par un saxophoniste, M. BATTAGLIA.





Réunion au sujet de la mutuelle communale à la Communauté de Communes : Plusieurs communes ont déjà signé une convention, Groupama a été retenue. Les prestations sont intéressantes. L'idée est d'organiser une réunion publique, avec M. PACCOUD, la responsable du comité de pilotage et un représentant de Groupama, afin qu'ils expliquent à la population le principe de la mutuelle communale, et qu'ils répondent aux questions. Le choix s'est porté sur Groupama, du fait de sa présence sur le secteur (3 agences à proximité) et c'est intéressant également pour les gens issus du monde agricole qui sont souvent assurés chez Groupama. La commune serait juste signataire d'une convention, mais le contrat est établi personnellement entre le particulier et Groupama.

4-4 Agenda 21:

RAS

4-5 Conseil Municipal d'Enfants:

Le Conseil Municipal Enfant a présenté son programme lors des vœux de la municipalité, le 26 janvier. Le Conseil se réuni le 6 février, séance au cours de laquelle les jeunes élus vont réfléchir à l'organisation du concours pour attribuer un nom à l'école.

Il faudra se rapprocher de la commission travaux, pour peindre les marelles dans la cour, voir quelle peinture utiliser.

5. INTERCOMMUNALITE

5.1 SIEVA:

RAS

5.2 SIVU DE LA PRAY:

RAS

5.3 SYDER:

Réunion début février pour le montage du budget.

5.4 Office du tourisme :

Travail en cours pour la fusion des offices de tourisme au 1er janvier 2019

5.5 Communauté de Communes :

Débat d'orientation budgétaire a été présenté à la Communauté de Communes

Un courrier sera adressé aux communes pour réorganiser les commissions et les groupes de travail au sein de la Communauté de Communes. C'est l'opportunité de changer de commission, ou d'intégrer de nouvelles commissions.

La Communauté de Communes a passé le cap des 50 000 habitants, depuis l'intégration de la commune de Liergues : cela implique la réalisation d'un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), et d'un Plan Local de l'Habitat. Il serait souhaitable qu'un élu de Charnay représente la commune au sein de ces deux groupes de travail.

Le Préfet remettrait en route le schéma départemental de coopération intercommunale à compter de 2019.

5.6 Espace Pierres Folles:

Assemblée Générale le 9 février.





6. **QUESTIONS DIVERSES**

La Maire fait le compte-rendu de sa rencontre avec le collectif de viticulteurs et riverains du Chemin Neuf : le collectif a soumis différentes propositions d'élargissement de la sortie du Chemin Neuf sur la RD70, la création de refuges sur des parcelles à acquérir, et la création de chicanes. La réponse qui leur a été donnée : la commune va faire chiffrer les travaux par les services de la Communauté de Communes, qui détient la compétence voirie. Ensuite, une réunion sera organisée sur site avec les représentants du collectif, les représentants de la commune, et des services techniques de la CCPBP et du département.

Chaudière de l'école : les chaudières tournent correctement aujourd'hui, mais des pannes sont récurrentes. Dans le cadre de la garantie, l'entreprise intervient et cherche d'où provient la panne, qui est difficile à identifier. Récemment, il y a eu une intervention au niveau de la cuve de fioul (niveau des crépines, jonction de la tuyauterie)

Un article dans le Progrès au sujet de l'extinction de l'éclairage public la nuit a interpellé Danièle GERMAIN; Elle demande qu'une réflexion soit menée, lors des prochaines réunions travaux pour soit couper l'éclairage public, soit le diminuer à partir d'une certaine heure. Réponse de Philippe DEFER, l'éclairage public est géré par des armoires de commandes. Il est actuellement impossible, avec les armoires actuelles, d'envisager l'extinction ou la diminution de l'éclairage la nuit, puisque les armoires nécessitent une intervention manuelle du SYDER.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21H15. La parole est donnée au public présent.

M. Bruno GIRAUDON et Mme Ghislaine LARGE ont pris l'initiative, suite à la réunion avec le collectif de riverains du Chemin Neuf, de solliciter un bureau d'études, pour établir un plan et chiffrer le coût des travaux, proposés par le collectif lors de la dernière réunion. M. GIRAUDON et Mme LARGE laissent ce dossier aux élus pour étude, et attendent le retour du chiffrage par la Communauté de Communes.

PROCHAIN CONSEIL LUNDI 5 MARS A 20H00





COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 FEVRIER 2018

<u>Nombre de Conseillers</u> :14 Nombre de présents : 12

Nombre d'absents : 2 Nombre de procurations : 2 Nombre de votants : 14

L'an deux mil dix-huit, et le 5 février,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

<u>Date de convocation</u>: 30 janvier 2018

Présents: Laurent DUBUY, Danièle GERMAIN, Philippe DEFER, Françoise PINET, Gérard DONATY, Olivier MARS, Valérie COURTIAL, Clément BENOIT, Florence PLUVINAGE, Jean-Pierre VAPILLON, Françoise FLOURENT, Pierre-Olivier DOUCHET.

Absents:

Excusés: Stéphane HACQUARD (ayant donné procuration à Clément BENOIT), Sandrine

ALLATANTE (ayant donné procuration à Florence PLUVINAGE)

Secrétaire : Florence PLUVINAGE

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 janvier 2018.

DELIBERATION N° 4-2018: RYTHMES SCOLAIRES. DELIBERATION SUR LA PROPOSITION D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2018

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 a défini les nouveaux rythmes scolaires de l'école primaire, organisés sur 9 demi-journées, et qui concernent toutes les écoles publiques depuis la rentrée 2014.

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire, ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Monsieur le Maire rappelle que les rythmes scolaires sont fixés par le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) après examen, du projet d'organisation. L'organisation des activités périscolaires relève en revanche des compétences des communes.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose, après consultation de l'ensemble des parents d'élèves et vote du Conseil d'école, réunion le 2 février 2018, l'organisation suivante pour la rentrée 2018.

1. Horaires scolaires - Projet

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 8h30 - 11h30 et 13h30 - 16h30

2. Organisation périscolaire

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 7h30 - 8h20 Garderie périscolaire

11h30 – 13h30 Cantine – Garderie périscolaire

16h30 - 18h15 Garderie périscolaire





Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales

Vu le rapport de Monsieur le Maire

APPROUVE à l'unanimité la proposition concernant la nouvelle organisation du temps scolaire de l'école de Charnay applicable à la rentrée scolaire 2018/2019 à soumettre à la DASEN.

DELIBERATION N° 5-2018: REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU DEPARTEMENT A L'ASSOCIATION DES VENDANGES MUSICALES

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre du festival des Vendanges Musicales du 15 et 16 septembre 2017, la commune avait sollicité une subvention exceptionnelle auprès du Département.

Une subvention de 500,00 € a été attribuée par Monsieur Antoine DUPERRAY, Conseiller Départemental, au titre de sa dotation cantonale, celle-ci a été perçue le 31/12/2017 par la Commune de Charnay.

Monsieur le Maire propose de procéder au reversement de cette subvention à l'association des Vendanges Musicales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à 10 voix POUR de reverser à l'Association des Vendanges Musicales la subvention perçue par le Département dans le cadre du festival 2017 (Olivier MARS, Françoise PINET, Gérard DONATY et Laurent DUBUY, membre du CA de l'Association ne prennent pas part au vote).

DIT que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2018 à l'article 6574.

1. VIE LOCALE

1-1 <u>Commission culture</u>:

1-2 Associations:

RAS

1-3 Commission Tourisme:

Réunion le 2 février pour la préparation de Rosés Nuits d'été 2018. Cette manifestation se déroulera sur les mois de juillet/aout. Elle aura lieu le dimanche 26 août sur Charnay sur le thème « Un dimanche au jardin » : des propriétaires ont été contactés, leurs jardins seront ouverts et des animations seront proposées (professionnels de la danse, théâtre d'improvisation, sieste littéraire sur 4 à 5 lieux différents). Un article sera fait dans le prochain Charnay info, mais les détails sur les animations en place seront donnés au mois de juin (parcours avec dégustations de Beaujolais)

1-4 Commission Agriculture environnement:

Stationnement : les marquages au sol sont décalés suite aux intempéries. La distribution des smileys sur les pare-brise commence à fonctionner : on note un meilleur civisme quant à la façon de stationner.



Au conseil municipal de mars, la commune délibérera pour le montant des amendes concernant le stationnement.

1-5 Commission Artisanat - Commerce :

RAS

1-6 Commission communication:

Site internet:

Le site est très visité: En décembre 2017, 606 personnes sont venues sur le site, dont 502 personnes différentes pour 1334 pages lues. En janvier, 544 visites de personnes différentes pour 1730 pages visitées. Les pages des évènements sont très bien référencées dans Google, ce qui permet d'accéder rapidement à l'évènement.

Charnay infos:

Distribution du prochain Charnay info le 17 mars 2018 (limite de rendu des articles au 24 février)

Bulletin intercommunal:

Pour l'année 2018, ce sera la commune de Charnay qui pilotera le bulletin intercommunal. Une réunion de bilan aura lieu le 26 février, pour voir les différents retours sur le bulletin 2017. Suite au départ de Marie-Claude GERMAIN du Conseil, sa place est restée vacante au sein de la commission communication. Si quelqu'un souhaite intégrer la commission, cette personne sera la bienvenue. En effet, la communication nécessite un gros travail de préparation, de relecture, et une personne supplémentaire permettrait de partager le travail. Les membres actuels sont Valérie COURTIAL, Olivier MARS et Aurélie BENOIT. Cette année il faudra aussi anticiper pour aller à la pêche aux annonceurs : en 2017, les règlements des annonceurs ne couvrent pas la totalité du coût du bulletin (4 900.00€)

1-7 Commission travaux:

Réunion le 13 janvier, essentiellement pour le montage du budget. La prochaine est fixée au 22 février à 18h30.

Prévisions pour 2018, dans l'attente des différents devis : places de stationnement supplémentaires sur le parking Chavanis et à l'entrée sud, refaire l'escalier Place de la Liberté avec une mise en lumière, installer des barrières fixes devant l'école et tourner les bancs devant l'école à la demande du CME, remplacement des jeux de l'école, serrures du Château à changer, certaines clés tournent dans le vide (envisager un système de badges programmés, Olivier MARS propose d'aller voir la mairie de Lozanne qui a fait l'installation de ce système)

<u>Accessibilité</u>:

Commission accessibilité et réaménagement du château : les travaux de l'ascenseur seront faits en 2018 et le réaménagement du 1^{er} étage en 2019. Les travaux de l'ascenseur débuteront en octobre jusqu'à fin décembre, pour laisser la salle de Conseil accessible pour les mariages de 2018. Le dépôt du permis de construire valant accessibilité a été déposé le 5 février pour instruction. Le montage de l'appel d'offre et la consultation des entreprises pour l'ascenseur se fera en avril, en septembre/octobre pour le réaménagement du château).

Le projet prévoit également la mise aux normes PMR des toilettes du rez-de-chaussée.

Erosion:

RAS





1-9 Commission appels d'offres:

RAS

1-10 Bibliothèque:

RAS

2. FINANCES

Compte au Trésor : 486 012.57€

Prochaine commission finances prévue le 6 mars 18h30. Il est actuellement difficile de commencer le budget 2018, du fait des incertitudes entourant la suppression progressive de la taxe d'habitation et la manière dont devrait être compensée cette perte pour les collectivités

3. URBANISME:

Commission le 30 janvier

- DP de Monsieur Nicolas PERDRIX : Cette DP concerne la création de terrasses en bois naturel. Cette DP avait été accordée en 2012, mais les travaux n'ont pu être réalisés. La DP respecte le PLU, elle est donc accordée.
- DP de Madame Evelyne TESSIER : Cette DP concerne la construction d'une piscine. Cette DP respecte le règlement du PLU et le nuancier, elle est donc accordée.
- DP De Monsieur Guillaume MAYERE : Cette DP concerne la construction d'une piscine. Cette DP respecte le règlement du PLU et le nuancier, elle est donc accordée.
- DP de Monsieur Jean-François TOSCANO: Cette DP concerne la construction d'une piscine. Le plan de masse, tel que déposé dans le dossier, fait état d'incohérences quant aux distances avec la limite séparative. Nous adressons une demande de pièces complémentaires pour le dépôt d'un nouveau plan de masse, faisant mention des distances corrigées.
- DP de Monsieur Jérôme DE BENEDITTIS : Cette DP concerne la modification d'ouvertures et l'installation de baies vitrées. Cette DP laisse supposer une modification de la surface de plancher (changement d'une porte de garage par une baie vitrée) Nous adressons une demande de pièces complémentaires pour la modification du formulaire Cerfa en incluant la surface de plancher créée.
- PC Modificatif de Monsieur Jean-Michel CHAPSAL : Ce PC modificatif concerne la modification de la surface et de l'implantation du garage. Le PC respecte le règlement du PLU, il est donc accordé.

4. VIE SOCIALE

4-1 Petite enfance:

RAS

4-2 Ecole:

RAS

4-3 Vie sociale - Personnes âgées :

Repas pour les personnes de plus de 70 ans : le 24 mars 2018, le traiteur a été choisi, l'animation sera faite par un saxophoniste, M. BATTAGLIA.





Réunion au sujet de la mutuelle communale à la Communauté de Communes : Plusieurs communes ont déjà signé une convention, Groupama a été retenue. Les prestations sont intéressantes. L'idée est d'organiser une réunion publique, avec M. PACCOUD, la responsable du comité de pilotage et un représentant de Groupama, afin qu'ils expliquent à la population le principe de la mutuelle communale, et qu'ils répondent aux questions. Le choix s'est porté sur Groupama, du fait de sa présence sur le secteur (3 agences à proximité) et c'est intéressant également pour les gens issus du monde agricole qui sont souvent assurés chez Groupama. La commune serait juste signataire d'une convention, mais le contrat est établi personnellement entre le particulier et Groupama.

4-4 Agenda 21:

RAS

4-5 Conseil Municipal d'Enfants:

Le Conseil Municipal Enfant a présenté son programme lors des vœux de la municipalité, le 26 janvier. Le Conseil se réuni le 6 février, séance au cours de laquelle les jeunes élus vont réfléchir à l'organisation du concours pour attribuer un nom à l'école.

Il faudra se rapprocher de la commission travaux, pour peindre les marelles dans la cour, voir quelle peinture utiliser.

5. INTERCOMMUNALITE

5.1 SIEVA:

RAS

5.2 SIVU DE LA PRAY:

RAS

5.3 SYDER:

Réunion début février pour le montage du budget.

5.4 Office du tourisme :

Travail en cours pour la fusion des offices de tourisme au 1er janvier 2019

5.5 Communauté de Communes :

Débat d'orientation budgétaire a été présenté à la Communauté de Communes

Un courrier sera adressé aux communes pour réorganiser les commissions et les groupes de travail au sein de la Communauté de Communes. C'est l'opportunité de changer de commission, ou d'intégrer de nouvelles commissions.

La Communauté de Communes a passé le cap des 50 000 habitants, depuis l'intégration de la commune de Liergues : cela implique la réalisation d'un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), et d'un Plan Local de l'Habitat. Il serait souhaitable qu'un élu de Charnay représente la commune au sein de ces deux groupes de travail.

Le Préfet remettrait en route le schéma départemental de coopération intercommunale à compter de 2019.

5.6 Espace Pierres Folles:

Assemblée Générale le 9 février.





6. **QUESTIONS DIVERSES**

La Maire fait le compte-rendu de sa rencontre avec le collectif de viticulteurs et riverains du Chemin Neuf : le collectif a soumis différentes propositions d'élargissement de la sortie du Chemin Neuf sur la RD70, la création de refuges sur des parcelles à acquérir, et la création de chicanes. La réponse qui leur a été donnée : la commune va faire chiffrer les travaux par les services de la Communauté de Communes, qui détient la compétence voirie. Ensuite, une réunion sera organisée sur site avec les représentants du collectif, les représentants de la commune, et des services techniques de la CCPBP et du département.

Chaudière de l'école : les chaudières tournent correctement aujourd'hui, mais des pannes sont récurrentes. Dans le cadre de la garantie, l'entreprise intervient et cherche d'où provient la panne, qui est difficile à identifier. Récemment, il y a eu une intervention au niveau de la cuve de fioul (niveau des crépines, jonction de la tuyauterie)

Un article dans le Progrès au sujet de l'extinction de l'éclairage public la nuit a interpellé Danièle GERMAIN; Elle demande qu'une réflexion soit menée, lors des prochaines réunions travaux pour soit couper l'éclairage public, soit le diminuer à partir d'une certaine heure. Réponse de Philippe DEFER, l'éclairage public est géré par des armoires de commandes. Il est actuellement impossible, avec les armoires actuelles, d'envisager l'extinction ou la diminution de l'éclairage la nuit, puisque les armoires nécessitent une intervention manuelle du SYDER.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21H15. La parole est donnée au public présent.

M. Bruno GIRAUDON et Mme Ghislaine LARGE ont pris l'initiative, suite à la réunion avec le collectif de riverains du Chemin Neuf, de solliciter un bureau d'études, pour établir un plan et chiffrer le coût des travaux, proposés par le collectif lors de la dernière réunion. M. GIRAUDON et Mme LARGE laissent ce dossier aux élus pour étude, et attendent le retour du chiffrage par la Communauté de Communes.

PROCHAIN CONSEIL LUNDI 5 MARS A 20H00





COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 FEVRIER 2018

<u>Nombre de Conseillers</u> :14 Nombre de présents : 12

Nombre d'absents : 2 Nombre de procurations : 2 Nombre de votants : 14

L'an deux mil dix-huit, et le 5 février,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

<u>Date de convocation</u>: 30 janvier 2018

Présents: Laurent DUBUY, Danièle GERMAIN, Philippe DEFER, Françoise PINET, Gérard DONATY, Olivier MARS, Valérie COURTIAL, Clément BENOIT, Florence PLUVINAGE, Jean-Pierre VAPILLON, Françoise FLOURENT, Pierre-Olivier DOUCHET.

Absents:

Excusés: Stéphane HACQUARD (ayant donné procuration à Clément BENOIT), Sandrine

ALLATANTE (ayant donné procuration à Florence PLUVINAGE)

Secrétaire : Florence PLUVINAGE

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 janvier 2018.

DELIBERATION N° 4-2018: RYTHMES SCOLAIRES. DELIBERATION SUR LA PROPOSITION D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2018

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 a défini les nouveaux rythmes scolaires de l'école primaire, organisés sur 9 demi-journées, et qui concernent toutes les écoles publiques depuis la rentrée 2014.

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire, ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Monsieur le Maire rappelle que les rythmes scolaires sont fixés par le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) après examen, du projet d'organisation. L'organisation des activités périscolaires relève en revanche des compétences des communes.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose, après consultation de l'ensemble des parents d'élèves et vote du Conseil d'école, réunion le 2 février 2018, l'organisation suivante pour la rentrée 2018.

1. Horaires scolaires - Projet

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 8h30 - 11h30 et 13h30 - 16h30

2. Organisation périscolaire

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 7h30 - 8h20 Garderie périscolaire

11h30 – 13h30 Cantine – Garderie périscolaire

16h30 - 18h15 Garderie périscolaire





Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales

Vu le rapport de Monsieur le Maire

APPROUVE à l'unanimité la proposition concernant la nouvelle organisation du temps scolaire de l'école de Charnay applicable à la rentrée scolaire 2018/2019 à soumettre à la DASEN.

DELIBERATION N° 5-2018: REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU DEPARTEMENT A L'ASSOCIATION DES VENDANGES MUSICALES

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre du festival des Vendanges Musicales du 15 et 16 septembre 2017, la commune avait sollicité une subvention exceptionnelle auprès du Département.

Une subvention de 500,00 € a été attribuée par Monsieur Antoine DUPERRAY, Conseiller Départemental, au titre de sa dotation cantonale, celle-ci a été perçue le 31/12/2017 par la Commune de Charnay.

Monsieur le Maire propose de procéder au reversement de cette subvention à l'association des Vendanges Musicales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à 10 voix POUR de reverser à l'Association des Vendanges Musicales la subvention perçue par le Département dans le cadre du festival 2017 (Olivier MARS, Françoise PINET, Gérard DONATY et Laurent DUBUY, membre du CA de l'Association ne prennent pas part au vote).

DIT que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2018 à l'article 6574.

1. VIE LOCALE

1-1 <u>Commission culture</u>:

1-2 Associations:

RAS

1-3 Commission Tourisme:

Réunion le 2 février pour la préparation de Rosés Nuits d'été 2018. Cette manifestation se déroulera sur les mois de juillet/aout. Elle aura lieu le dimanche 26 août sur Charnay sur le thème « Un dimanche au jardin » : des propriétaires ont été contactés, leurs jardins seront ouverts et des animations seront proposées (professionnels de la danse, théâtre d'improvisation, sieste littéraire sur 4 à 5 lieux différents). Un article sera fait dans le prochain Charnay info, mais les détails sur les animations en place seront donnés au mois de juin (parcours avec dégustations de Beaujolais)

1-4 Commission Agriculture environnement:

Stationnement : les marquages au sol sont décalés suite aux intempéries. La distribution des smileys sur les pare-brise commence à fonctionner : on note un meilleur civisme quant à la façon de stationner.



Au conseil municipal de mars, la commune délibérera pour le montant des amendes concernant le stationnement.

1-5 Commission Artisanat - Commerce:

RAS

1-6 Commission communication:

Site internet:

Le site est très visité: En décembre 2017, 606 personnes sont venues sur le site, dont 502 personnes différentes pour 1334 pages lues. En janvier, 544 visites de personnes différentes pour 1730 pages visitées. Les pages des évènements sont très bien référencées dans Google, ce qui permet d'accéder rapidement à l'évènement.

Charnay infos:

Distribution du prochain Charnay info le 17 mars 2018 (limite de rendu des articles au 24 février)

Bulletin intercommunal:

Pour l'année 2018, ce sera la commune de Charnay qui pilotera le bulletin intercommunal. Une réunion de bilan aura lieu le 26 février, pour voir les différents retours sur le bulletin 2017. Suite au départ de Marie-Claude GERMAIN du Conseil, sa place est restée vacante au sein de la commission communication. Si quelqu'un souhaite intégrer la commission, cette personne sera la bienvenue. En effet, la communication nécessite un gros travail de préparation, de relecture, et une personne supplémentaire permettrait de partager le travail. Les membres actuels sont Valérie COURTIAL, Olivier MARS et Aurélie BENOIT. Cette année il faudra aussi anticiper pour aller à la pêche aux annonceurs : en 2017, les règlements des annonceurs ne couvrent pas la totalité du coût du bulletin (4 900.00€)

1-7 Commission travaux:

Réunion le 13 janvier, essentiellement pour le montage du budget. La prochaine est fixée au 22 février à 18h30.

Prévisions pour 2018, dans l'attente des différents devis : places de stationnement supplémentaires sur le parking Chavanis et à l'entrée sud, refaire l'escalier Place de la Liberté avec une mise en lumière, installer des barrières fixes devant l'école et tourner les bancs devant l'école à la demande du CME, remplacement des jeux de l'école, serrures du Château à changer, certaines clés tournent dans le vide (envisager un système de badges programmés, Olivier MARS propose d'aller voir la mairie de Lozanne qui a fait l'installation de ce système)

<u>Accessibilité</u>:

Commission accessibilité et réaménagement du château : les travaux de l'ascenseur seront faits en 2018 et le réaménagement du 1^{er} étage en 2019. Les travaux de l'ascenseur débuteront en octobre jusqu'à fin décembre, pour laisser la salle de Conseil accessible pour les mariages de 2018. Le dépôt du permis de construire valant accessibilité a été déposé le 5 février pour instruction. Le montage de l'appel d'offre et la consultation des entreprises pour l'ascenseur se fera en avril, en septembre/octobre pour le réaménagement du château).

Le projet prévoit également la mise aux normes PMR des toilettes du rez-de-chaussée.

Erosion:

RAS





1-9 Commission appels d'offres:

RAS

1-10 Bibliothèque:

RAS

2. FINANCES

Compte au Trésor : 486 012.57€

Prochaine commission finances prévue le 6 mars 18h30. Il est actuellement difficile de commencer le budget 2018, du fait des incertitudes entourant la suppression progressive de la taxe d'habitation et la manière dont devrait être compensée cette perte pour les collectivités

3. URBANISME:

Commission le 30 janvier

- DP de Monsieur Nicolas PERDRIX : Cette DP concerne la création de terrasses en bois naturel. Cette DP avait été accordée en 2012, mais les travaux n'ont pu être réalisés. La DP respecte le PLU, elle est donc accordée.
- DP de Madame Evelyne TESSIER : Cette DP concerne la construction d'une piscine. Cette DP respecte le règlement du PLU et le nuancier, elle est donc accordée.
- DP De Monsieur Guillaume MAYERE : Cette DP concerne la construction d'une piscine. Cette DP respecte le règlement du PLU et le nuancier, elle est donc accordée.
- DP de Monsieur Jean-François TOSCANO: Cette DP concerne la construction d'une piscine. Le plan de masse, tel que déposé dans le dossier, fait état d'incohérences quant aux distances avec la limite séparative. Nous adressons une demande de pièces complémentaires pour le dépôt d'un nouveau plan de masse, faisant mention des distances corrigées.
- DP de Monsieur Jérôme DE BENEDITTIS : Cette DP concerne la modification d'ouvertures et l'installation de baies vitrées. Cette DP laisse supposer une modification de la surface de plancher (changement d'une porte de garage par une baie vitrée) Nous adressons une demande de pièces complémentaires pour la modification du formulaire Cerfa en incluant la surface de plancher créée.
- PC Modificatif de Monsieur Jean-Michel CHAPSAL : Ce PC modificatif concerne la modification de la surface et de l'implantation du garage. Le PC respecte le règlement du PLU, il est donc accordé.

4. VIE SOCIALE

4-1 Petite enfance:

RAS

4-2 Ecole:

RAS

4-3 Vie sociale - Personnes âgées :

Repas pour les personnes de plus de 70 ans : le 24 mars 2018, le traiteur a été choisi, l'animation sera faite par un saxophoniste, M. BATTAGLIA.





Réunion au sujet de la mutuelle communale à la Communauté de Communes : Plusieurs communes ont déjà signé une convention, Groupama a été retenue. Les prestations sont intéressantes. L'idée est d'organiser une réunion publique, avec M. PACCOUD, la responsable du comité de pilotage et un représentant de Groupama, afin qu'ils expliquent à la population le principe de la mutuelle communale, et qu'ils répondent aux questions. Le choix s'est porté sur Groupama, du fait de sa présence sur le secteur (3 agences à proximité) et c'est intéressant également pour les gens issus du monde agricole qui sont souvent assurés chez Groupama. La commune serait juste signataire d'une convention, mais le contrat est établi personnellement entre le particulier et Groupama.

4-4 Agenda 21:

RAS

4-5 Conseil Municipal d'Enfants:

Le Conseil Municipal Enfant a présenté son programme lors des vœux de la municipalité, le 26 janvier. Le Conseil se réuni le 6 février, séance au cours de laquelle les jeunes élus vont réfléchir à l'organisation du concours pour attribuer un nom à l'école.

Il faudra se rapprocher de la commission travaux, pour peindre les marelles dans la cour, voir quelle peinture utiliser.

5. INTERCOMMUNALITE

5.1 SIEVA:

RAS

5.2 SIVU DE LA PRAY:

RAS

5.3 SYDER:

Réunion début février pour le montage du budget.

5.4 Office du tourisme :

Travail en cours pour la fusion des offices de tourisme au 1er janvier 2019

5.5 Communauté de Communes :

Débat d'orientation budgétaire a été présenté à la Communauté de Communes

Un courrier sera adressé aux communes pour réorganiser les commissions et les groupes de travail au sein de la Communauté de Communes. C'est l'opportunité de changer de commission, ou d'intégrer de nouvelles commissions.

La Communauté de Communes a passé le cap des 50 000 habitants, depuis l'intégration de la commune de Liergues : cela implique la réalisation d'un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), et d'un Plan Local de l'Habitat. Il serait souhaitable qu'un élu de Charnay représente la commune au sein de ces deux groupes de travail.

Le Préfet remettrait en route le schéma départemental de coopération intercommunale à compter de 2019.

5.6 Espace Pierres Folles:

Assemblée Générale le 9 février.





6. **QUESTIONS DIVERSES**

La Maire fait le compte-rendu de sa rencontre avec le collectif de viticulteurs et riverains du Chemin Neuf : le collectif a soumis différentes propositions d'élargissement de la sortie du Chemin Neuf sur la RD70, la création de refuges sur des parcelles à acquérir, et la création de chicanes. La réponse qui leur a été donnée : la commune va faire chiffrer les travaux par les services de la Communauté de Communes, qui détient la compétence voirie. Ensuite, une réunion sera organisée sur site avec les représentants du collectif, les représentants de la commune, et des services techniques de la CCPBP et du département.

Chaudière de l'école : les chaudières tournent correctement aujourd'hui, mais des pannes sont récurrentes. Dans le cadre de la garantie, l'entreprise intervient et cherche d'où provient la panne, qui est difficile à identifier. Récemment, il y a eu une intervention au niveau de la cuve de fioul (niveau des crépines, jonction de la tuyauterie)

Un article dans le Progrès au sujet de l'extinction de l'éclairage public la nuit a interpellé Danièle GERMAIN; Elle demande qu'une réflexion soit menée, lors des prochaines réunions travaux pour soit couper l'éclairage public, soit le diminuer à partir d'une certaine heure. Réponse de Philippe DEFER, l'éclairage public est géré par des armoires de commandes. Il est actuellement impossible, avec les armoires actuelles, d'envisager l'extinction ou la diminution de l'éclairage la nuit, puisque les armoires nécessitent une intervention manuelle du SYDER.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21H15. La parole est donnée au public présent.

M. Bruno GIRAUDON et Mme Ghislaine LARGE ont pris l'initiative, suite à la réunion avec le collectif de riverains du Chemin Neuf, de solliciter un bureau d'études, pour établir un plan et chiffrer le coût des travaux, proposés par le collectif lors de la dernière réunion. M. GIRAUDON et Mme LARGE laissent ce dossier aux élus pour étude, et attendent le retour du chiffrage par la Communauté de Communes.

PROCHAIN CONSEIL LUNDI 5 MARS A 20H00





COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 FEVRIER 2018

<u>Nombre de Conseillers</u> :14 Nombre de présents : 12

Nombre d'absents : 2 Nombre de procurations : 2 Nombre de votants : 14

L'an deux mil dix-huit, et le 5 février,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

<u>Date de convocation</u>: 30 janvier 2018

Présents: Laurent DUBUY, Danièle GERMAIN, Philippe DEFER, Françoise PINET, Gérard DONATY, Olivier MARS, Valérie COURTIAL, Clément BENOIT, Florence PLUVINAGE, Jean-Pierre VAPILLON, Françoise FLOURENT, Pierre-Olivier DOUCHET.

Absents:

Excusés: Stéphane HACQUARD (ayant donné procuration à Clément BENOIT), Sandrine

ALLATANTE (ayant donné procuration à Florence PLUVINAGE)

Secrétaire : Florence PLUVINAGE

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 janvier 2018.

DELIBERATION N° 4-2018: RYTHMES SCOLAIRES. DELIBERATION SUR LA PROPOSITION D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2018

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 a défini les nouveaux rythmes scolaires de l'école primaire, organisés sur 9 demi-journées, et qui concernent toutes les écoles publiques depuis la rentrée 2014.

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire, ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Monsieur le Maire rappelle que les rythmes scolaires sont fixés par le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) après examen, du projet d'organisation. L'organisation des activités périscolaires relève en revanche des compétences des communes.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose, après consultation de l'ensemble des parents d'élèves et vote du Conseil d'école, réunion le 2 février 2018, l'organisation suivante pour la rentrée 2018.

1. Horaires scolaires - Projet

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 8h30 - 11h30 et 13h30 - 16h30

2. Organisation périscolaire

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 7h30 - 8h20 Garderie périscolaire

11h30 – 13h30 Cantine – Garderie périscolaire

16h30 - 18h15 Garderie périscolaire





Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales

Vu le rapport de Monsieur le Maire

APPROUVE à l'unanimité la proposition concernant la nouvelle organisation du temps scolaire de l'école de Charnay applicable à la rentrée scolaire 2018/2019 à soumettre à la DASEN.

DELIBERATION N° 5-2018: REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU DEPARTEMENT A L'ASSOCIATION DES VENDANGES MUSICALES

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre du festival des Vendanges Musicales du 15 et 16 septembre 2017, la commune avait sollicité une subvention exceptionnelle auprès du Département.

Une subvention de 500,00 € a été attribuée par Monsieur Antoine DUPERRAY, Conseiller Départemental, au titre de sa dotation cantonale, celle-ci a été perçue le 31/12/2017 par la Commune de Charnay.

Monsieur le Maire propose de procéder au reversement de cette subvention à l'association des Vendanges Musicales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à 10 voix POUR de reverser à l'Association des Vendanges Musicales la subvention perçue par le Département dans le cadre du festival 2017 (Olivier MARS, Françoise PINET, Gérard DONATY et Laurent DUBUY, membre du CA de l'Association ne prennent pas part au vote).

DIT que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2018 à l'article 6574.

1. VIE LOCALE

1-1 <u>Commission culture</u>:

1-2 Associations:

RAS

1-3 Commission Tourisme:

Réunion le 2 février pour la préparation de Rosés Nuits d'été 2018. Cette manifestation se déroulera sur les mois de juillet/aout. Elle aura lieu le dimanche 26 août sur Charnay sur le thème « Un dimanche au jardin » : des propriétaires ont été contactés, leurs jardins seront ouverts et des animations seront proposées (professionnels de la danse, théâtre d'improvisation, sieste littéraire sur 4 à 5 lieux différents). Un article sera fait dans le prochain Charnay info, mais les détails sur les animations en place seront donnés au mois de juin (parcours avec dégustations de Beaujolais)

1-4 Commission Agriculture environnement:

Stationnement : les marquages au sol sont décalés suite aux intempéries. La distribution des smileys sur les pare-brise commence à fonctionner : on note un meilleur civisme quant à la façon de stationner.



Au conseil municipal de mars, la commune délibérera pour le montant des amendes concernant le stationnement.

1-5 Commission Artisanat - Commerce:

RAS

1-6 Commission communication:

Site internet:

Le site est très visité: En décembre 2017, 606 personnes sont venues sur le site, dont 502 personnes différentes pour 1334 pages lues. En janvier, 544 visites de personnes différentes pour 1730 pages visitées. Les pages des évènements sont très bien référencées dans Google, ce qui permet d'accéder rapidement à l'évènement.

Charnay infos:

Distribution du prochain Charnay info le 17 mars 2018 (limite de rendu des articles au 24 février)

Bulletin intercommunal:

Pour l'année 2018, ce sera la commune de Charnay qui pilotera le bulletin intercommunal. Une réunion de bilan aura lieu le 26 février, pour voir les différents retours sur le bulletin 2017. Suite au départ de Marie-Claude GERMAIN du Conseil, sa place est restée vacante au sein de la commission communication. Si quelqu'un souhaite intégrer la commission, cette personne sera la bienvenue. En effet, la communication nécessite un gros travail de préparation, de relecture, et une personne supplémentaire permettrait de partager le travail. Les membres actuels sont Valérie COURTIAL, Olivier MARS et Aurélie BENOIT. Cette année il faudra aussi anticiper pour aller à la pêche aux annonceurs : en 2017, les règlements des annonceurs ne couvrent pas la totalité du coût du bulletin (4 900.00€)

1-7 Commission travaux:

Réunion le 13 janvier, essentiellement pour le montage du budget. La prochaine est fixée au 22 février à 18h30.

Prévisions pour 2018, dans l'attente des différents devis : places de stationnement supplémentaires sur le parking Chavanis et à l'entrée sud, refaire l'escalier Place de la Liberté avec une mise en lumière, installer des barrières fixes devant l'école et tourner les bancs devant l'école à la demande du CME, remplacement des jeux de l'école, serrures du Château à changer, certaines clés tournent dans le vide (envisager un système de badges programmés, Olivier MARS propose d'aller voir la mairie de Lozanne qui a fait l'installation de ce système)

<u>Accessibilité</u>:

Commission accessibilité et réaménagement du château : les travaux de l'ascenseur seront faits en 2018 et le réaménagement du 1^{er} étage en 2019. Les travaux de l'ascenseur débuteront en octobre jusqu'à fin décembre, pour laisser la salle de Conseil accessible pour les mariages de 2018. Le dépôt du permis de construire valant accessibilité a été déposé le 5 février pour instruction. Le montage de l'appel d'offre et la consultation des entreprises pour l'ascenseur se fera en avril, en septembre/octobre pour le réaménagement du château).

Le projet prévoit également la mise aux normes PMR des toilettes du rez-de-chaussée.

Erosion:

RAS





1-9 Commission appels d'offres:

RAS

1-10 Bibliothèque:

RAS

2. FINANCES

Compte au Trésor : 486 012.57€

Prochaine commission finances prévue le 6 mars 18h30. Il est actuellement difficile de commencer le budget 2018, du fait des incertitudes entourant la suppression progressive de la taxe d'habitation et la manière dont devrait être compensée cette perte pour les collectivités

3. URBANISME:

Commission le 30 janvier

- DP de Monsieur Nicolas PERDRIX : Cette DP concerne la création de terrasses en bois naturel. Cette DP avait été accordée en 2012, mais les travaux n'ont pu être réalisés. La DP respecte le PLU, elle est donc accordée.
- DP de Madame Evelyne TESSIER : Cette DP concerne la construction d'une piscine. Cette DP respecte le règlement du PLU et le nuancier, elle est donc accordée.
- DP De Monsieur Guillaume MAYERE : Cette DP concerne la construction d'une piscine. Cette DP respecte le règlement du PLU et le nuancier, elle est donc accordée.
- DP de Monsieur Jean-François TOSCANO: Cette DP concerne la construction d'une piscine. Le plan de masse, tel que déposé dans le dossier, fait état d'incohérences quant aux distances avec la limite séparative. Nous adressons une demande de pièces complémentaires pour le dépôt d'un nouveau plan de masse, faisant mention des distances corrigées.
- DP de Monsieur Jérôme DE BENEDITTIS : Cette DP concerne la modification d'ouvertures et l'installation de baies vitrées. Cette DP laisse supposer une modification de la surface de plancher (changement d'une porte de garage par une baie vitrée) Nous adressons une demande de pièces complémentaires pour la modification du formulaire Cerfa en incluant la surface de plancher créée.
- PC Modificatif de Monsieur Jean-Michel CHAPSAL : Ce PC modificatif concerne la modification de la surface et de l'implantation du garage. Le PC respecte le règlement du PLU, il est donc accordé.

4. VIE SOCIALE

4-1 Petite enfance:

RAS

4-2 Ecole:

RAS

4-3 Vie sociale - Personnes âgées :

Repas pour les personnes de plus de 70 ans : le 24 mars 2018, le traiteur a été choisi, l'animation sera faite par un saxophoniste, M. BATTAGLIA.





Réunion au sujet de la mutuelle communale à la Communauté de Communes : Plusieurs communes ont déjà signé une convention, Groupama a été retenue. Les prestations sont intéressantes. L'idée est d'organiser une réunion publique, avec M. PACCOUD, la responsable du comité de pilotage et un représentant de Groupama, afin qu'ils expliquent à la population le principe de la mutuelle communale, et qu'ils répondent aux questions. Le choix s'est porté sur Groupama, du fait de sa présence sur le secteur (3 agences à proximité) et c'est intéressant également pour les gens issus du monde agricole qui sont souvent assurés chez Groupama. La commune serait juste signataire d'une convention, mais le contrat est établi personnellement entre le particulier et Groupama.

4-4 Agenda 21:

RAS

4-5 Conseil Municipal d'Enfants:

Le Conseil Municipal Enfant a présenté son programme lors des vœux de la municipalité, le 26 janvier. Le Conseil se réuni le 6 février, séance au cours de laquelle les jeunes élus vont réfléchir à l'organisation du concours pour attribuer un nom à l'école.

Il faudra se rapprocher de la commission travaux, pour peindre les marelles dans la cour, voir quelle peinture utiliser.

5. INTERCOMMUNALITE

5.1 SIEVA:

RAS

5.2 SIVU DE LA PRAY:

RAS

5.3 SYDER:

Réunion début février pour le montage du budget.

5.4 Office du tourisme :

Travail en cours pour la fusion des offices de tourisme au 1er janvier 2019

5.5 Communauté de Communes :

Débat d'orientation budgétaire a été présenté à la Communauté de Communes

Un courrier sera adressé aux communes pour réorganiser les commissions et les groupes de travail au sein de la Communauté de Communes. C'est l'opportunité de changer de commission, ou d'intégrer de nouvelles commissions.

La Communauté de Communes a passé le cap des 50 000 habitants, depuis l'intégration de la commune de Liergues : cela implique la réalisation d'un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), et d'un Plan Local de l'Habitat. Il serait souhaitable qu'un élu de Charnay représente la commune au sein de ces deux groupes de travail.

Le Préfet remettrait en route le schéma départemental de coopération intercommunale à compter de 2019.

5.6 Espace Pierres Folles:

Assemblée Générale le 9 février.





6. **QUESTIONS DIVERSES**

La Maire fait le compte-rendu de sa rencontre avec le collectif de viticulteurs et riverains du Chemin Neuf : le collectif a soumis différentes propositions d'élargissement de la sortie du Chemin Neuf sur la RD70, la création de refuges sur des parcelles à acquérir, et la création de chicanes. La réponse qui leur a été donnée : la commune va faire chiffrer les travaux par les services de la Communauté de Communes, qui détient la compétence voirie. Ensuite, une réunion sera organisée sur site avec les représentants du collectif, les représentants de la commune, et des services techniques de la CCPBP et du département.

Chaudière de l'école : les chaudières tournent correctement aujourd'hui, mais des pannes sont récurrentes. Dans le cadre de la garantie, l'entreprise intervient et cherche d'où provient la panne, qui est difficile à identifier. Récemment, il y a eu une intervention au niveau de la cuve de fioul (niveau des crépines, jonction de la tuyauterie)

Un article dans le Progrès au sujet de l'extinction de l'éclairage public la nuit a interpellé Danièle GERMAIN; Elle demande qu'une réflexion soit menée, lors des prochaines réunions travaux pour soit couper l'éclairage public, soit le diminuer à partir d'une certaine heure. Réponse de Philippe DEFER, l'éclairage public est géré par des armoires de commandes. Il est actuellement impossible, avec les armoires actuelles, d'envisager l'extinction ou la diminution de l'éclairage la nuit, puisque les armoires nécessitent une intervention manuelle du SYDER.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21H15. La parole est donnée au public présent.

M. Bruno GIRAUDON et Mme Ghislaine LARGE ont pris l'initiative, suite à la réunion avec le collectif de riverains du Chemin Neuf, de solliciter un bureau d'études, pour établir un plan et chiffrer le coût des travaux, proposés par le collectif lors de la dernière réunion. M. GIRAUDON et Mme LARGE laissent ce dossier aux élus pour étude, et attendent le retour du chiffrage par la Communauté de Communes.

PROCHAIN CONSEIL LUNDI 5 MARS A 20H00

